



Inspection générale de
l'administration
de l'éducation nationale et
de la recherche

Inspection générale
de l'éducation nationale

Contrôle général
économique et financier

Mission d'audit de modernisation

Rapport

sur l'Institut national de recherche pédagogique

Établi par

Claudine PERETTI

Inspectrice générale
de l'administration de l'éducation
nationale et de la recherche

Christian SOUCHET

Inspecteur général
de l'éducation nationale

Jean-Pierre JAUGIN

Contrôleur général
économique et financier

- Février 2007 -

Synthèse

L'Institut national de recherche pédagogique

Constats

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

1. Cadre de l'audit

- L'INRP (Institut national de recherche pédagogique) est un établissement public national administratif chargé de conduire des recherches en éducation et de valoriser les résultats de cette recherche, d'assurer une veille scientifique pour l'ensemble des sciences de l'éducation, de mettre à disposition les résultats de ces travaux, en particulier en participant à la formation des personnels de l'éducation nationale.
 - ✓ implanté sur plusieurs sites (Lyon, Rouen, Paris, Aix-Marseille),
 - ✓ budget de 16,8 millions d'euros TTC en 2006 (la subvention de l'État représentant 95 % des recettes totales),
 - ✓ effectifs concernés : 256 emplois auxquels s'ajoutent 18 emplois sur le budget de l'Etat et l'équivalent de 76 emplois en demi-postes ou heures complémentaires.
- La mise au point du prochain contrat d'établissement pour la période 2007-2010, dans un contexte marqué par la restructuration de la recherche et de l'enseignement supérieur et la redéfinition des objectifs de la formation des enseignants, amène aujourd'hui à se réinterroger sur la nature des missions de l'établissement et sur les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions.

2. Constat

- Une incertitude permanente sur les missions, multiples et pas toujours cohérentes
- Une nette amélioration du fonctionnement dans la période récente :
 - ✓ La gestion administrative et financière est assurée dans le respect des procédures et avec le souci d'optimiser l'utilisation des moyens
 - ✓ Le transfert du siège à Lyon a aidé à moderniser l'établissement
 - ✓ Le contrat d'objectifs 2002-2006 a permis à l'INRP de s'engager dans une logique de performance
 - ✓ La recherche menée à l'INRP a commencé à s'inscrire dans les standards universitaires
 - ✓ L'INRP a amélioré son positionnement et sa visibilité
- Mais une situation qui reste néanmoins insatisfaisante
 - ✓ Le bénéfice du transfert à Lyon est limité
 - ✓ La mission de recherche est contestée et critiquée
 - ✓ L'impact des travaux de l'INRP sur le système éducatif apparaît extrêmement faible.
 - ✓ Le recours à l'INRP par les services du ministères ou les inspections reste ponctuel et marginal

MINREI - DGME - 2007

IGAENR – IGEN - CGEFI

Audits de modernisation

L'Institut national de recherche pédagogique

Propositions

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

3. Recommandations : 2 scénarios possibles

- **1^{er} scénario : dissolution de l'INRP, selon les modalités suivantes**
 - ✓ Équipes de recherche reconnues rattachées aux établissements support des UMR ou des ERTé auxquelles elles appartiennent
 - ✓ Locaux de Lyon dévolus à l'École normale supérieure de lettres et de sciences humaines
 - ✓ Musée transféré à la région de Haute-Normandie
 - ✓ Recherche « contextualisée » confiée aux IUFM
 - ✓ Autres missions transverses éventuellement confiées à d'autres organismes si le MENESR le juge utile.
- **Avantages :**
 - ✓ Lever de façon définitive les interrogations pesant sur l'utilité des travaux de l'INRP
 - ✓ Économies sur le budget de l'Etat
- **Inconvénients**
 - ✓ Susciter des interprétations négatives sur l'intérêt de l'Etat pour les questions pédagogiques
 - ✓ Faire éclater la fonction documentaire et de médiation
- **2^{ème} scénario, privilégié par la mission d'audit : refondation de l'INRP selon les modalités suivantes**
 - ✓ Transfert des équipes de recherche reconnues aux établissements support des UMR ou des ERTé auxquelles elles appartiennent
 - ✓ Recentrage sur le rôle de médiation au bénéfice des chercheurs en éducation, du système éducatif et du grand public, en particulier en développant la mise à disposition de ressources documentaires pour les chercheurs et la veille scientifique et technique pour un large public, en créant des sites de ressources pédagogiques pour les enseignants des premiers et seconds degrés, une école de formation des formateurs et des observatoires thématiques ou disciplinaires
 - ✓ Pour cela, il conviendra :
 - D'adapter le statut de l'établissement
 - De reconfigurer ses ressources en fonction de l'évolution de ses missions
 - De revoir le schéma d'extension des locaux
 - De clarifier la question de la tutelle

4. Impacts attendus (hypothèse haute)

- **Recentrage des missions de l'INRP : réduction des dépenses de fonctionnement**
 - ✓ 0,05 million d'euros en 2007,
 - ✓ 0,15 million d'euros en 2008
- **Reconfiguration des moyens de l'INRP en fonction des nouvelles missions : réduction des ETP**
 - ✓ 48 ETP en 2007, masse salariale 0,87 million d'euros
 - ✓ 124 ETP en 2008, masse salariale 5 millions d'euros

MINREI - DGME - 2007

IGAENR – IGEN - CGEFI

Audits de modernisation

SOMMAIRE

Introduction	4
1. Un constat mitigé : des points positifs, mais une tonalité d'ensemble négative.....	6
1.1. Une incertitude permanente sur les missions	6
1.1.1. <i>Une histoire chaotique</i>	6
1.1.2. <i>Des missions multiples et pas toujours cohérentes</i>	7
1.2. Une nette amélioration du fonctionnement dans la période récente	8
1.2.1. <i>La gestion administrative et financière est assurée dans le respect des procédures en vigueur et avec le souci d'optimiser l'utilisation des moyens de l'établissement.....</i>	8
1.2.2. <i>Le transfert du siège et de la bibliothèque de Paris à Lyon a aidé à la modernisation de l'établissement et à l'optimisation de ses moyens financiers</i>	9
1.2.3. <i>Le contrat d'objectifs 2002-2006 a permis à l'INRP de s'engager dans une logique de performance</i>	9
1.2.4. <i>La recherche menée à l'INRP a commencé à s'inscrire dans les standards universitaires.....</i>	10
1.2.5. <i>La mise à disposition de ressources a connu un développement significatif</i>	11
1.2.6. <i>L'INRP a amélioré son positionnement et sa visibilité</i>	12
1.3. Une situation qui reste insatisfaisante	13
1.3.1. <i>Le bénéfice du transfert à Lyon est limité</i>	13
1.3.2. <i>La mission de recherche, qui est considérée comme centrale au sein de l'institut, malgré le développement et la réussite de la fonction documentaire, est celle qui est la plus contestée et la plus critiquée.</i>	13
1.3.3. <i>L'impact des travaux de l'INRP sur le système éducatif, même s'il est difficilement évaluable, apparaît extrêmement faible.</i>	14
1.3.4. <i>Le recours à l'INRP comme opérateur par les services du ministère et les corps d'inspection reste ponctuel et marginal.....</i>	15
2. Les hypothèses d'évolution	16
2.1. La dissolution.....	17
2.1.1. <i>Les modalités de mise en oeuvre</i>	17
2.1.2. <i>Les avantages de cette solution.....</i>	18
2.1.3. <i>Les inconvénients de cette solution.....</i>	18
2.2. La refondation	19
2.2.1. <i>Les modalités de mise en œuvre</i>	19
2.2.2. <i>Les conditions de mise en œuvre.....</i>	22
Observations du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.....	27
Réponse de la mission.....	33
Annexes	34

Introduction

Héritier du musée pédagogique et de la bibliothèque centrale créés par Jules Ferry, l'INRP (Institut national de recherche pédagogique) est un établissement public national administratif dont la vocation a été modifiée à plusieurs reprises. Aux termes des dispositions de l'article D. 314-25 du Code de l'éducation¹, l'INRP est aujourd'hui chargé de conduire des recherches en éducation et de valoriser les résultats de ces recherches, d'assurer une veille scientifique pour l'ensemble des sciences de l'éducation, de mettre à disposition les résultats de ces travaux, en particulier en participant à la formation des personnels de l'éducation nationale. L'INRP exerce ces missions en liaison avec d'autres établissements d'enseignement ou organismes de recherche, et notamment les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).

La délocalisation du siège de l'établissement à Lyon, intervenue en janvier 2005, après plus de douze ans de réflexions et de contestations, a permis de rationaliser le fonctionnement de l'établissement, de renouveler presque totalement le personnel, de développer de nouvelles missions et de nouveaux partenariats. Dans le même temps, l'insertion d'une large majorité des équipes de recherche de l'INRP dans des unités mixtes de recherche (UMR) ou dans des équipes de recherche technologique en éducation (ERTé) a modifié la structuration et les standards de la recherche pratiquée à l'institut. Les objectifs du contrat quadriennal entre le Ministère et l'institut, signé en 2002, sont, sur ce plan, atteints.

La mise au point du prochain contrat d'établissement pour la période 2007-2010, dans un contexte marqué par la restructuration de la recherche et de l'enseignement supérieur et par la redéfinition des objectifs et des modalités de la formation des enseignants, amène cependant à s'interroger sur la nature des missions de l'établissement et sur les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions. Tel est l'objet de l'audit de modernisation que le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre chargé de la réforme de l'Etat ont confié à l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), à l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et au Contrôle général économique et financier (CGEFI).

L'enjeu de cet audit s'est révélé non seulement quantitatif², mais aussi et surtout qualitatif, compte tenu du rôle qu'est supposé jouer l'institut dans le développement de la recherche en éducation et dans la diffusion des résultats de ces recherches en vue d'améliorer les pratiques professionnelles des acteurs du système éducatif.

¹ article 2 du décret n° 93-288 du 5 mars 1993 relatif à l'Institut national de recherche pédagogique, modifié.

² Le budget de l'INRP s'élève, au PLF 2006, à 16,8 M €TTC de subvention de fonctionnement, comprenant 256 emplois sur budget de l'établissement. S'y ajoutent 18 emplois d'enseignants-chercheurs sur budget de l'État et l'équivalent de 76 emplois, répartis entre 18 postes et 38 299 heures supplémentaires effectives, délégués par la DGESCO pour la rémunération des enseignants détachés à mi-temps à l'INRP et des enseignants associés qui contribuent aux travaux de l'INRP sur le terrain.

La mission d'audit s'est donc attachée à évaluer :

- l'impact des recherches et des travaux de valorisation menés par l'INRP, dans l'ensemble du système éducatif, c'est-à-dire au niveau, d'une part, du ministère et des académies à des fins de pilotage, d'autre part, des IUFM, de l'Ecole supérieure de l'éducation nationale (ESEN) et des enseignants en vue d'améliorer les pratiques professionnelles ;
- le rôle effectif joué par l'institut dans le développement des sciences de l'éducation ;
- la spécificité de la fonction de l'INRP par rapport aux autres organismes qui remplissent des missions analogues à celles qui lui sont confiées par l'article D. 314-25 du Code de l'éducation ;
- l'adéquation de l'organisation, des modes de financement et du fonctionnement de l'établissement à ces missions ;
- la place de l'INRP dans le développement de la coopération européenne et internationale en matière d'éducation ;
- l'insertion de l'institut dans le contexte de recherche et d'enseignement supérieur lyonnais ;
- la pertinence des objectifs et des projets qu'envisage l'établissement pour la période 2007-2010.

Pour ce faire, la mission a analysé :

- l'organisation de l'institut ;
- ses modalités de fonctionnement ;
- sa structure financière ;
- l'articulation de ses activités avec la tutelle et avec ses différents partenaires ;
- son positionnement parmi les opérateurs français et étrangers de la recherche en éducation et dans le nouveau système de recherche qui est en train de se mettre en place ;
- les objectifs de développement envisagés dans le projet de contrat 2007-2010.

La mission s'est appuyée sur les rapports existants, en particulier ceux de l'inspection générale de 1995 et de 1999³ et sur les documents de nature administrative, budgétaire et financière relatifs à l'établissement. Elle a mené des entretiens avec l'équipe de direction et des représentants des différentes composantes de l'établissement, des représentants des

³ *Rapport d'inspection générale sur l'Institut national de recherche pédagogique* n° 95-0163, IGAEN-IGEN, décembre 1995 (non publié).

« *Le fonctionnement de l'Institut national de recherche pédagogique* », rapport n° 99-0073, IGAEN, juillet 1999.

« *Inspection de la bibliothèque et du centre de documentation recherche de l'Institut national de recherche pédagogique* », IGB, décembre 1998 (non publié).

« *Pour un programme stratégique de recherche en éducation* », rapport remis à MM. les ministres de l'éducation nationale et de la recherche par le groupe de travail constitué par M. Antoine Prost, juillet 2001.

directions du ministère concernées, les partenaires institutionnels de l'INRP, des chercheurs français et étrangers, essentiellement membres des conseils de l'établissement ou représentants de la discipline des sciences de l'éducation (cf. annexe 1). Elle a visité les différentes implantations de l'établissement à Lyon, Rouen et Paris.

Au terme de cette investigation, il est apparu à la mission que les changements importants qu'a connus l'INRP dans la période récente, malgré leur caractère positif, n'ont pas levé les interrogations qui pèsent depuis plus de vingt-cinq ans sur la nature des missions qu'exerce ou que devrait exercer cet établissement public. Après avoir dressé un constat des ambiguïtés de la situation actuelle, la mission s'est attachée à définir des hypothèses d'évolution réalistes et opérationnelles.

1. Un constat mitigé : des points positifs, mais une tonalité d'ensemble négative

1.1. Une incertitude permanente sur les missions

L'Institut national de recherche pédagogique est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1.1.1. Une histoire chaotique

Héritier du musée pédagogique et de la bibliothèque centrale créés par Jules Ferry pour fournir aux enseignants les ressources pédagogiques dont ils pouvaient avoir besoin, l'établissement a vu sa vocation évoluer, au cours des vingt-cinq dernières années, avec d'une part, l'autonomisation des fonctions d'enseignement par correspondance, assurées aujourd'hui par le Centre national d'enseignement à distance (CNED), et celles de documentation pédagogique confiées au Centre national de documentation pédagogique (CNDP), et, d'autre part, l'accroissement constant de la fonction de recherche.

La vocation universitaire de l'établissement s'est trouvée consacrée par le décret n° 92-288 du 5 mars 1993 qui plaçait l'institut sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et renforçait son rôle dans le développement et la régulation de la recherche en éducation⁴. Alors qu'au début des années 80, il avait été envisagé de transformer l'INRP en grand établissement ou en établissement public scientifique et technologique, la logique « d'universitarisation » n'était cependant pas poussée jusqu'à son terme, puisque l'INRP restait un établissement public à caractère administratif.

Dès 2000, toutefois, il revenait sous la double tutelle de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur et voyait sa mission de recherche recentrée sur l'évaluation des méthodes et des innovations pédagogiques. (Cf. décret n° 2000-32 du 14 janvier 2000 modifiant le décret du 5 mars 1993).

⁴ Par décret n° 95-674 du 9 mai 1995 relatif au Comité national de coordination de la recherche en éducation, article 4, deuxième alinéa, l'INRP se voit confier le secrétariat de ce comité qui fonctionnera pendant quatre ans de 1997 à 2000.

En 1997, avait été aussi envisagé de rapprocher l'INRP et le CNDP par recréation de l'Institut national de recherche et de documentation pédagogique (INRDP). Ce projet ne devait pas aboutir en raison de l'opposition des personnels, renforcée par la perspective de la délocalisation en province de ces deux établissements. Amorcé en 1980 avec la délocalisation du musée à Rouen, le transfert de l'INRP en province ne devait finalement se concrétiser qu'en 2005 avec le regroupement à Lyon de la plupart des services implantés à Paris.

Ces revirements ont été pour l'établissement une source d'instabilité permanente au cours des vingt-cinq dernières années, instabilité dont témoignent les changements rapprochés de directeur : une dizaine durant cette période, soit autant que pendant les cinquante années précédentes.

1.1.2. Des missions multiples et pas toujours cohérentes

Aux termes des dispositions de l'article D. 314-25 du Code de l'éducation, l'INRP :

- est chargé d'une mission de recherche en éducation concernant tous les niveaux des enseignements scolaire et supérieur en formation initiale et continue. Il a vocation à exercer ses activités sur l'ensemble du territoire national ;
- peut être saisi par ses autorités de tutelle de toute question relative au système éducatif et en relation avec la recherche en éducation ;
- effectue, en tant que centre de recherche, des travaux portant sur les méthodes éducatives, en association avec les personnels participant à l'éducation et en liaison avec d'autres établissements, notamment les instituts universitaires de formation des maîtres ou avec d'autres organismes de recherche, au plan national et international ;
- est chargé de réunir et de diffuser les résultats de la recherche en éducation et les travaux des organismes et équipes travaillant dans le domaine éducatif ;
- contribue à distinguer et à évaluer les innovations en matière pédagogique et facilite la mise en œuvre des plus pertinentes d'entre elles en liaison avec le CNDP. Il peut aussi concevoir et réaliser des évaluations portant sur les acquis des élèves et l'évolution du système éducatif en fonction des méthodes d'enseignement employées ;
- assure la conservation et le développement des collections muséographiques et bibliographiques en matière de recherche en éducation et les met à la disposition du public, notamment par l'intermédiaire de sa bibliothèque et du Musée national de l'éducation ;
- participe à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale, en liaison avec les IUFM, les universités et les autres établissements habilités.

A la lecture de cette énumération, la spécificité de la fonction de l'INRP n'apparaît pas clairement par rapport aux autres organismes qui remplissent des missions analogues : que ce soient les universités ou le CNRS dans le champ de la recherche en éducation, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance qui évalue les acquis des élèves et les effets des politiques publiques en matière d'éducation, le CIEP qui réalise des analyses comparatives des systèmes éducatifs étrangers, le CNDP qui a pour mission de

développer les ressources éducatives, les IUFM qui font de la formation de formateurs et de la recherche en pédagogie. En outre, cette modification des missions ne fait que renforcer les tensions qui existent au sein de l'établissement entre la fonction de recherche et la fonction de mise à disposition de ressources, dont la complémentarité est plus supposée que réelle.

Les hésitations sur les missions de l'INRP constatées depuis vingt-cinq ans, la multiplicité des missions actuelles et leur imbrication avec celles d'autres organismes montrent bien que les ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ne sont pas parvenus à dégager une vision claire de ce qu'ils attendent de cet établissement public.

1.2. Une nette amélioration du fonctionnement dans la période récente

De 1995 à 2001 pas moins de quatre rapports ont évoqué la question des missions et du fonctionnement de l'INRP (cf. note p. 2). L'inspection, réalisée par l'IGAEN à la demande du nouveau directeur, Philippe Meirieu, au cours de l'année 1998-1999, sur l'organisation des services administratifs et financiers, la gestion des ressources humaines, la répartition des moyens en crédits et leur utilisation, avait en particulier abouti à un constat extrêmement sévère de la gestion de l'établissement et à une interrogation fondamentale sur les missions de l'organisme⁵.

Ainsi qu'a pu le constater la mission d'audit, le fonctionnement de l'INRP a subi en quelques années des changements importants.

1.2.1. La gestion administrative et financière est assurée dans le respect des procédures en vigueur et avec le souci d'optimiser l'utilisation des moyens de l'établissement

Sous la houlette de la secrétaire générale, arrivée en 1999, et grâce au recrutement de personnels administratifs qualifiés et à la modernisation des procédures de gestion, il a été mis fin au laxisme et aux dysfonctionnements qui avaient été constatés : l'organisation générale a été rationalisée, les achats sont contrôlés, la gestion des personnels a été assainie, la gestion financière est assurée selon les règles, les frais de fonctionnement courant ont été réduits, l'établissement a été doté d'un schéma directeur informatique. L'activité de publication est régulée.

Un contrôle de gestion a commencé à être mis en place en 2004. Il comprend des outils de pilotage et des outils liés à l'activité de l'établissement. L'existence de ces outils a aidé à prendre les décisions nécessaires à la rationalisation de plusieurs activités (frais de déplacement, facturation ...).

⁵ « *Le fonctionnement de l'Institut national de recherche pédagogique* », rapport n° 99-0073, IGAEN, juillet 1999.

L'élaboration du budget de l'établissement s'effectue désormais sur des bases saines. Une remise à plat de la valeur des stocks de publications a été faite. Elle a conduit à une diminution de 1,2 M € financée par les ressources propres de l'établissement. Les écarts constatés entre les dépenses d'une année sur l'autre d'une part, entre les prévisions de recettes et de dépenses et leur réalisation effective d'autre part, font l'objet d'explications valables.

S'agissant de la gestion des ressources humaines, l'INRP, qui a bénéficié d'un renouvellement quasiment complet de ses personnels, à la faveur du transfert à Lyon, s'est évertué à mettre en adéquation les compétences, les métiers, les statuts et la formation de ses personnels avec les exigences du projet d'établissement. Le recrutement des personnels s'effectue dans le respect des règles ; le régime des primes a été clarifié ; le recours aux vacataires a été limité. Un premier bilan social a été élaboré.

Au total, si certains progrès restent à accomplir, notamment la mise en place d'une comptabilité analytique pour une connaissance plus fine des coûts de production et des activités, la poursuite de l'opération « vérité des stocks » et l'augmentation des ressources propres qui sont à un niveau extrêmement faible (4,6 % des ressources totales en 2005) compte tenu de la nature des activités de l'établissement, la clarté et la précision des documents de suivi ou de compte rendu fournis à la mission témoignent de la qualité de la gestion

1.2.2. Le transfert du siège et de la bibliothèque de Paris à Lyon a aidé à la modernisation de l'établissement et à l'optimisation de ses moyens financiers

L'installation du siège de l'établissement et de la bibliothèque dans des locaux fonctionnels a entraîné une diminution des charges de location et de fonctionnement. Sur la durée du contrat 2002-2006, une économie de 182 600 € a été ainsi réalisée.

Le transfert à Lyon s'est également traduit par un important rajeunissement des personnels, favorisant ainsi l'acceptation et la mise en pratique de nouveaux objectifs et de nouvelles règles de fonctionnement, de la part aussi bien des personnels administratifs que des chercheurs.

L'implantation sur le campus de Gerland, à proximité des écoles normales supérieures de sciences, d'une part, de lettres et sciences humaines, d'autre part, a permis la mutualisation de certains locaux (bibliothèque, amphithéâtres...) ou de certaines fonctions (service de restauration), et la définition de quelques projets scientifiques communs.

1.2.3. Le contrat d'objectifs 2002-2006 a permis à l'INRP de s'engager dans une logique de performance

Initié par une note d'orientation adressée à la direction de l'institut par les directeurs de cabinet des ministres chargés de l'éducation nationale et de la recherche, en octobre 2001, le contrat passé entre le ministère et l'établissement devait pallier le manque de cohérence

et les ambiguïtés du statut de l'INRP en définissant les priorités de son action pour la période 2002-2006.

Les priorités définies dans le contrat étaient pour ce faire structurées en quatre points :

- contribuer à une production scientifique de qualité reconnue ;
- assurer une mission scientifique et technique de veille et de diffusion par un réseau de ressources et de formation en conformité avec les orientations de la politique scientifique ;
- moderniser, développer et ouvrir l'établissement ;
- mesurer les réalisations et les impacts.

Le bilan de ce contrat, dressé pour la préparation du contrat 2007-2010, met clairement en évidence que, dans un contexte marqué par le transfert de l'établissement à Lyon, l'INRP a su clarifier sa position dans la recherche en éducation, renforcer sa politique documentaire, mettre en place la veille scientifique et technologique, améliorer sa participation à la formation des formateurs, moderniser sa gestion et se doter des outils de mesure nécessaires à son pilotage. Facteur de déstabilisation dans un premier temps, le déménagement s'est révélé être un levier majeur dans la conduite et la réussite du changement.

1.2.4. La recherche menée à l'INRP a commencé à s'inscrire dans les standards universitaires

Conséquence du statut de l'établissement (EPA et non pas EPSCP) et de la nature des recherches conduites (recherches « contextualisées », pour reprendre le terme d'Antoine Prost⁶), la recherche pédagogique réalisée par les équipes de l'INRP se caractérisait, jusqu'à une période récente, par sa dispersion et sa quasi non évaluation.

La volonté, exprimée depuis le début des années 90, de faire entrer cette recherche dans les standards universitaires, s'est concrétisée par l'articulation de la politique scientifique de l'établissement autour de quelques priorités, la constitution d'unités mixtes de recherche et d'équipes de recherche technologique en éducation soumises aux règles communes d'évaluation, la mise en place d'un nouvel équilibre dans le recrutement reposant sur moins de recrutements d'enseignants-chercheurs et d'enseignants permanents et plus de recrutements par détachement, sur projets.

La mission d'audit a ainsi pu constater qu'une large majorité des équipes d'enseignants chercheurs et d'enseignants affectés à des travaux de recherche au sein de l'INRP est maintenant engagée dans des partenariats multiples et fructueux. Cette évolution positive met encore plus en évidence le désarroi des quelques « équipes » qui n'ont pas su trouver à s'insérer dans des thématiques et des structures reconnues.

⁶ « Pour un programme stratégique de recherche en éducation », rapport remis à MM. les ministres de l'éducation nationale et de la recherche par le groupe de travail constitué par M. Antoine Prost, juillet 2001.

1.2.5. *La mise à disposition de ressources a connu un développement significatif*

Qualifiée par Antoine Prost de « mission fondamentale et pour laquelle le rôle de l'INRP se justifie pleinement⁷ », l'activité de centre de ressources et d'interface entre la recherche et le système éducatif s'est fortement développée, non seulement grâce à la modernisation de la bibliothèque et du musée, mais aussi à la mise en place de nouveaux services.

Héritiers du Musée pédagogique créé à Paris en 1879 par Jules Ferry, **la bibliothèque et le musée** de l'INRP, délocalisés, la première à Lyon depuis 2003 et le second à Rouen depuis 1980, disposent de collections d'ouvrages, de périodiques et d'objets pédagogiques et éducatifs considérables (600 000 volumes à Lyon, 900 000 pièces à Rouen). La mise à disposition de collections d'une telle ampleur en constante augmentation grâce à des acquisitions, des dons et, pour la bibliothèque, du dépôt légal des manuels scolaires et des ouvrages de recherche en éducation, nécessitait une politique rigoureuse de catalogage puis de numérisation. Engagé dès le début des années 90, le catalogage est en bonne voie et la numérisation permet déjà de présenter, dans la base *Mnémosyne*, de l'ordre de 100 000 notices.

Cet effort de modernisation a porté aussi sur **les publications** de l'INRP qui font l'objet d'un double mouvement de diminution des tirages pour les nouvelles publications et de mise à disposition de la communauté scientifique par internet, grâce à la numérisation (750 ouvrages publiés entre 1970 et 1996).

La mise à disposition de ressources nécessaires au développement de la recherche en éducation passe enfin par **la constitution de bases de données informatisées sur la recherche et les chercheurs en éducation** (cf. banque de données « Emile 2 » créée en 2000).

Le rôle d'interface entre la recherche en éducation et les utilisateurs potentiels des résultats de cette recherche a connu lui aussi dans la période récente une forte accélération :

- implication croissante de l'INRP dans la formation des formateurs (en liaison avec les instituts universitaires de formation des maîtres) et la formation des cadres du système éducatif (en liaison avec l'École supérieure de l'éducation nationale),
- création d'un service chargé de la veille scientifique qui produit des notes, des dossiers et des synthèses mis à disposition sur le site internet de l'institut,
- organisation de la Biennale de l'éducation et de la formation, de conférences de consensus, d'expositions à la bibliothèque et au musée, de cycles de conférences (*Les mercredis de la bibliothèque* et *Les samedis du musée*).

Troisième volet de cette politique documentaire, **la mise à disposition de ressources pédagogiques à destination des enseignants du premier ou du second degré** est particulièrement visible dans le domaine des sciences : l'INRP assure l'infrastructure

⁷ « Pour un programme stratégique de recherche en éducation », rapport remis à MM. les ministres de l'éducation nationale et de la recherche par le groupe de travail constitué par M. Antoine Prost, juillet 2001.

intellectuelle et logistique de l'opération « La main à la pâte » pour le premier degré et de l'ERTÉ ACCES en sciences de la vie et de la Terre.

L'exemple le plus abouti de centre de ressources est fourni par le **Centre Alain Savary**. Créé en 1993, au sein de l'institut, avec le concours de l'université Paris VIII, du ministère de l'éducation nationale et des partenaires de la politique de la ville, le Centre contribue à l'enrichissement de la connaissance de l'éducation prioritaire et de l'information et de la réflexion de ses acteurs et partenaires.

La fonction documentaire recueille de la part de ses utilisateurs, qu'ils soient chercheurs, enseignants, cadres du système éducatif ou simples visiteurs, un avis unanimement positif.

1.2.6. *L'INRP a amélioré son positionnement et sa visibilité*

L'installation à Lyon s'est accompagnée de la mise en œuvre de **nouveaux partenariats** universitaires locaux sans que pour autant les partenariats antérieurs soient remis en cause (ENS rue d'Ulm, ENS de Cachan notamment). L'inscription dans le PRES lyonnais est symbolique de l'insertion de l'établissement dans le tissu local.

Des relations de travail existent en outre, mais de façon plus sporadique, avec certains groupes d'inspection générale (cf. Annexe 2, les sciences de la vie et de la Terre), la conférence des directeurs d'IUFM, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, la direction générale de l'enseignement scolaire, l'ESEN et le CNDP.

Des conventions de partenariat avec les recteurs, la Conférence des directeurs d'IUFM et l'ESEN sont envisagées ; de façon générale, actuellement, peu de partenariats sont véritablement institutionnalisés.

Outre **des coopérations** traditionnelles avec des organismes aux missions analogues, dans les pays francophones, en Afrique ou en Amérique du sud, et la participation individuelle de ses chercheurs à des colloques internationaux, l'INRP a cherché dans la période récente à se positionner en tant qu'**expert** au niveau européen. Ses efforts viennent d'être couronnés de succès avec l'acceptation par la Commission européenne de deux projets de l'institut en réponse à des appels d'offres, l'un portant sur une comparaison des politiques d'éducation prioritaire en Europe (Centre Alain Savary), l'autre en vue de la constitution d'un réseau européen d'experts en sciences sociales de l'éducation et de la formation (équipe EDUCPOL). Par ailleurs, des conventions sont en cours de négociation avec des organismes européens ou nord-américains qui ont des missions analogues à celles de l'INRP.

Sur un plan général, la mise au point d'un rapport annuel d'activités très fourni, la définition d'indicateurs de compte rendu permettant de mesurer les évolutions, l'ouverture du site internet de l'institut, la mise en place d'une véritable politique de communication ciblée selon les publics visés contribuent à améliorer la visibilité de l'établissement et de ses activités.

Au terme de cet audit, il est apparu cependant à la mission que, malgré leur caractère positif, ces changements ne suffisent pas à lever les interrogations qui pèsent de longue date sur la nature des missions de l'INRP, le rôle effectif joué par l'institut dans le champ de la recherche en éducation, l'impact des travaux de l'institut sur les pratiques et les méthodes pédagogiques, l'ampleur du service rendu aux décideurs par les recherches et les travaux de valorisation réalisés par l'INRP.

1.3. Une situation qui reste insatisfaisante

1.3.1. Le bénéfice du transfert à Lyon est limité

Si elle a permis de rationaliser le fonctionnement de la direction, des services administratifs et d'appui à la recherche, ainsi que de la bibliothèque, et d'en diminuer le coût, l'installation à Lyon n'a pas renforcé, au contraire, l'unité de l'établissement. Le musée et son centre de ressources demeurent à Rouen, certaines équipes de recherche n'ont pas suivi : le service d'histoire de l'éducation, en particulier, est resté à Paris, rue d'Ulm, les membres de l'UMR STEF à Cachan ; les membres de l'UMR ADEF sont pour leur part installés dans l'académie d'Aix-Marseille. Or, il est clair que, si le développement des liaisons informatisées permet de surmonter bien des inconvénients de l'éclatement géographique, ce dernier ne facilite pas la mise en œuvre d'un projet commun et la mise en synergie des équipes. En outre, l'implantation de la bibliothèque et du musée en province, certes dans des conditions matérielles plus favorables que celles qu'ils avaient à Paris, ne peut qu'avoir un impact négatif sur leur fréquentation.

Par ailleurs, l'insertion dans le tissu universitaire local ne se concrétise que par des actions ponctuelles à Lyon et reste largement à construire à Rouen. De par sa taille et de par la nature de ses missions qui sont avant tout nationales, ne relèvent pas exclusivement de la recherche et ne contribuent que très secondairement à la formation des étudiants (au niveau master et doctorat seulement), l'INRP ne s'apparente en rien à un établissement public d'enseignement et de recherche du type université ou même école normale supérieure. Ainsi que l'a fait observer très justement l'un de nos interlocuteurs, il n'apportera de ce fait qu'une contribution tout à fait marginale au PRES lyonnais et son insertion dans le pôle revêt plus d'importance symbolique pour lui que pour les autres partenaires. La spécificité des recherches conduites par l'institut ne contribue pas non plus à en faire un partenaire de premier plan, d'autant que la réputation inégale de ses travaux ne permet pas de compenser, par une notoriété scientifique remarquable, les inconvénients de sa petite taille. Les partenariats de ce fait revêtent plus un caractère individuel qu'institutionnel. L'absence de conventions avec les écoles normales supérieures est, à cet égard, illustrative.

1.3.2. La mission de recherche, qui est considérée comme centrale au sein de l'institut, malgré le développement et la réussite de la fonction documentaire, est celle qui est la plus contestée et la plus critiquée.

Les évolutions récentes qu'a connues la structuration de la recherche à l'INRP, aboutissent à la juxtaposition d'une recherche reconnue, menée au sein des UMR ou de certaines

ERTé, qui tend, de par la multiplicité des parties prenantes et la logique propre de ce type de structures, à échapper à l'établissement et d'une recherche de terrain, éclatée sur l'ensemble du territoire national, constituée de micro-projets, hétérogènes, peu visibles et pas évalués. Ce dernier volet, qui est aujourd'hui minoritaire, est celui qui reste porteur de l'image de l'INRP d'une recherche « romantique » ou « militante » (pour reprendre les termes utilisés par l'un de nos interlocuteurs) qui ne correspond pas aux standards nationaux et internationaux et qui souffre de la représentation souvent négative de la recherche en pédagogie et en didactique et, plus généralement des sciences de l'éducation. De fait, si quelques uns des chercheurs de l'INRP bénéficient d'une notoriété personnelle, l'INRP ne constitue pas une référence en soi dans la communauté scientifique aux niveaux national et international.

Le recours aux enseignants associés, déchargés de service ou rémunérés en heures supplémentaires pour mener les recherches sur le terrain, qui fait la spécificité et l'orgueil de l'institut, suscite le mécontentement des académies et des organismes dans lesquels ils sont affectés, en raison de l'absence de concertation et de transparence dans la procédure de choix, et de retombées positives pour eux. En outre, l'apport des enseignants associés à la recherche, malgré l'existence d'un suivi d'activités pratiqué par l'INRP, n'apparaît pas clairement. Il est vrai que les conditions qui avaient été posées en 2001 par le groupe de travail sur la recherche en éducation⁸ pour garantir la qualité des recherches « contextualisées » (insertion effective dans une équipe, échéance précise, évaluation) ne semblent pas toujours remplies. De fait, c'est une recherche isolée qui ne produit aucun effet cumulatif et ne contribue pas à faire avancer la recherche en fonction des besoins du terrain.

Enfin, alors que « l'INRP a été pendant longtemps non seulement le principal organisme de recherche en éducation, mais le seul »⁹, il n'occupe plus sur ce terrain qu'un rôle secondaire. L'implication croissante des universités et des IUFM dans ce champ de la recherche d'une part, la structuration de la recherche qui privilégie le laboratoire sur l'établissement et l'approche par projet sur la définition de thématiques pérennes, ne permettent en aucun cas d'envisager un retour à cet « âge d'or ». En outre, les recherches conduites à l'INRP ne présentent, sauf les plus critiquées par la communauté scientifique, aucune spécificité.

1.3.3. L'impact des travaux de l'INRP sur le système éducatif, même s'il est difficilement évaluable, apparaît extrêmement faible.

Si les **sites internet** de l'INRP, qu'ils fournissent des informations ou des outils pédagogiques, sont globalement très consultés, bien que de façon inégale¹⁰, ses **publications** scientifiques, à l'exception de *La revue française de pédagogie* (revue à

⁸ « Pour un programme stratégique de recherche en éducation », rapport remis à MM. les ministres de l'éducation nationale et de la recherche par le groupe de travail constitué par M. Antoine Prost, juillet 2001.

⁹ Idem.

¹⁰ Il est également significatif qu'à l'exception de celui de la veille scientifique, les deux sites les plus consultés soient celui de La main à la Pâte et celui de l'Observatoire national de la lecture qui ne portent pas vraiment la marque de l'INRP.

comité de lecture) et des ouvrages du Service d'histoire de l'éducation, restent confidentielles. Il est vrai que les ouvrages de didactique, qui est une spécificité française, sont, quoiqu'il en soit, incompréhensibles pour le non-spécialiste, ainsi que cela avait été souligné dans un rapport à l'Académie française¹¹. En outre, le volume de la diffusion gratuite est deux fois plus important que celui des ventes. Le nombre d'abonnés est en décroissance (2 291 en 2005) et l'augmentation des ventes à l'unité montre que la diffusion est fonction de la qualité des publications.

Quant à **la bibliothèque, au musée et à son centre de ressources**, si leur fréquentation progresse légèrement, elle reste cependant en deçà de ce que l'on pourrait, en théorie, espérer compte tenu de la richesse de leurs fonds, du dynamisme dont ils font preuve, et de l'ampleur du public potentiel auquel ils sont supposés s'adresser. Encore faudrait-il que l'histoire de l'éducation soit considérée comme un élément fondamental de la formation des enseignants et suscite de la part de nos concitoyens un intérêt plus qu'anecdotique.

L'idée, qui prévaut dans l'esprit de certains, qu'associer des enseignants du premier et du second degré à des recherches de l'INRP permettrait d'irriguer le système éducatif et d'améliorer ainsi les pratiques pédagogiques, se heurte à la simple logique quantitative : quelques centaines d'**associés** en regard de 800 000 « chercheurs potentiels ». De plus, les modalités qui président à leur choix (absence de concertation avec les académies et les IUFM) ne garantissent pas le réinvestissement de leurs acquis au bénéfice de leurs collègues. La faiblesse méthodologique de certains travaux de terrain, qui s'apparentent plus à de simples observations qu'à des recherches, contribue aussi à décrédibiliser les sciences de l'éducation et peut avoir un effet pernicieux en donnant l'illusion, comme l'ont souligné certains de nos interlocuteurs, à des enseignants d'être devenus des chercheurs.

1.3.4. Le recours à l'INRP comme opérateur par les services du ministère et les corps d'inspection reste ponctuel et marginal

Contrairement à ce que pourraient laisser supposer sa dénomination et son statut (établissement public national administratif), l'INRP n'est pas considéré comme un opérateur incontournable en matière de recherche pédagogique.

Le ministère, que ce soit la direction chargée de l'enseignement scolaire ou l'inspection générale disciplinaire, n'a pas utilisé les possibilités nouvelles qui lui étaient offertes par la modification des statuts, intervenue en janvier 2000, qui réaffirmait la vocation nationale de l'institut, sa position au service des autorités de tutelle pour répondre à toute « question relative au système éducatif et en relation avec la recherche en éducation », et lui donnait mission « d'effectuer des travaux portant sur les méthodes éducatives, de contribuer à distinguer et à évaluer les innovations en matière pédagogique, de concevoir et de réaliser des évaluations portant sur les acquis des élèves et l'évolution du système éducatif en fonction des méthodes d'enseignement employées ». Sur tous ces points, l'INRP n'a pas reçu véritablement de commande.

¹¹ Cf. Annexe 5 du Rapport d'inspection générale sur « l'Institut national de recherche pédagogique » n° 95-0163, IGAEN-IGEN, décembre 1995 (non publié).

Le ministère n'a pas non plus clarifié le positionnement respectif de l'INRP et des IUFM pour la formation des formateurs, du CNDP et de l'INRP pour la mise à disposition d'outils pédagogiques, de l'INRP et de la direction de l'évaluation et de la prospective en matière d'évaluation, de l'INRP et du Centre international d'études pédagogiques en ce qui concerne les comparaisons internationales. La direction chargée de l'enseignement scolaire a même ajouté à la confusion en s'appuyant tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre, au gré des relations personnelles et des sujets.

Les rattachements à l'INRP du dispositif « La main à la pâte » et de l'Observatoire national de la lecture sont restés formels et il est significatif que l'INRP n'ait pas été considéré comme un garant scientifique dans le débat sur les méthodes de lecture qui a marqué l'année scolaire 2005-2006.

Les deux seuls domaines dans lesquels le ministère reconnaît plus ou moins explicitement l'expertise de l'INRP sont celui de l'éducation prioritaire avec le Centre Alain Savary et celui des sciences de la vie et de la terre pour lesquelles existe une véritable action commune associant la direction chargée de l'enseignement scolaire, le groupe d'inspection générale compétent, l'école normale supérieure de sciences et l'INRP au sein de l'ERTÉ ACCES (cf. Annexes 2 et 3).

Il convient enfin d'observer qu'alors que les autres établissements publics nationaux sont rangés dans le programme « support » de la LOLF, l'INRP est placé dans le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » au même titre que s'il était un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, ce qui est révélateur.

Comme le montrent la diversité des missions de l'institut et leur absence de cohérence, l'ambiguïté du statut de l'établissement qui hésite entre établissement public opérateur de l'État et établissement de recherche doté de l'autonomie scientifique, l'État n'a pas déterminé clairement ce qu'il attend de l'INRP.

Dans ces conditions, il est apparu légitime au terme de l'analyse de cette situation de se demander à quoi sert dans ce domaine un établissement public national administratif.

2. Les hypothèses d'évolution

Dans son rapport de juillet 1999, l'IGAEN posait en conclusion cette question fondamentale : « A quoi sert l'INRP ? Quelle contribution effective apporte-il à la modernisation du système éducatif, à l'évolution de l'acte pédagogique ? Doit-on maintenir, au prix d'un financement non négligeable, un îlot de chercheurs attachés avant tout à une autonomie de principe, et qu'épargnent tant les règles communes de l'évaluation scientifique que les directives de leur ministère de rattachement ? »¹² . Comme on l'a vu dans le constat ci-dessus, si les travaux conduits par la plupart des chercheurs de l'INRP

¹² « *Le fonctionnement de l'Institut national de recherche pédagogique* », rapport n° 99-0073, IGAEN, juillet 1999.

sont désormais évalués, l'interrogation sur l'impact de l'existence de l'INRP sur le système éducatif reste d'actualité et ne devrait plus être éludée.

L'incapacité de l'établissement à remplir les missions qui lui étaient confiées, lui a été longtemps imputée. La remise en ordre de la gestion administrative et financière, l'installation dans des locaux adaptés, la modernisation des procédures et des services, l'intégration de la plus grande partie de la recherche dans le cadre universitaire, la réussite du développement de la fonction documentaire montrent que l'interrogation sur l'existence de l'INRP ne découle pas tant de l'établissement lui-même, que de l'incapacité de l'État à définir clairement ce qu'il en attend.

Face à ce constat, quelques uns de nos interlocuteurs ont évoqué des pistes de changement plus ou moins radical. La mission n'a pas suivi celle de la régionalisation de l'établissement au motif que cela ne résoudrait aucune des questions de fond. De même, elle n'a pas retenu l'idée de transformer l'établissement en agence de moyens destinés à coordonner et favoriser le développement de la recherche en éducation car cela irait à l'encontre des grandes orientations actuelles de la recherche que traduit la création de l'Agence nationale de la recherche. Enfin, elle a écarté l'hypothèse de faire de l'INRP un institut d'études avancées dans le domaine de l'éducation, car l'expérience du PIREF¹³, comme la place limitée, voire contestée, que tient l'INRP aujourd'hui dans les sciences de l'éducation, montrent que ce ne serait pas réaliste : l'INRP ne saurait s'imposer dans une communauté rétive à se laisser coordonner et dans laquelle il ne bénéficie que d'une faible notoriété.

Deux hypothèses se sont dégagées : celle de la dissolution de l'établissement et celle de la refondation de l'établissement sur la base des missions transversales qu'il est seul à exercer et dont la pertinence et la qualité sont reconnues.

2.1. La dissolution

Cette hypothèse est loin de faire l'unanimité, mais elle mérite d'être étudiée.

2.1.1. Les modalités de mise en oeuvre

Il convient d'observer que la dissolution de l'INRP ne se traduirait pas, comme on pourrait le penser de façon hâtive, par la disparition de l'ensemble de ses activités.

En ce cas :

- les équipes de recherche reconnues pourraient être rattachées aux établissements supports des UMR ou des ERTé auxquels elles appartiennent ;
- les locaux de Lyon, y compris la bibliothèque, seraient dévolus à l'École normale de lettres et sciences humaines, qui les revendique ;

¹³ Le PIREF est le programme incitatif de recherche créé en 2002 sur la préconisation du rapport, remis par Antoine Prost en juillet 2001, déjà cité. Il n'a fonctionné de fait que deux ans.

- le musée pourrait être transféré à la région Haute-Normandie, qui manifeste aujourd’hui son intérêt pour cet organisme, à travers l’inscription dans le contrat de plan État-Région de sa participation financière au projet de réinstallation du centre de ressources ;
- la recherche « contextualisée », qui nécessite un pilotage local fort, serait confiée aux IUFM qui l’assureraient en liaison avec les recteurs, compte tenu des besoins de recherches et d’études définis au niveau académique¹⁴ ;
- les autres missions transversales seraient confiées par le ministère à d’autres organismes s’il jugeait utile de les maintenir et de les financer.

2.1.2. Les avantages de cette solution

- **Lever de façon définitive les interrogations pesant sur l’utilité des travaux de l’INRP** pour le système éducatif en poussant à son terme la logique de l’insertion de ses équipes de recherche dans les règles communes et en obligeant le ministère à se déterminer explicitement sur l’existence des autres missions.
- **Faire des économies sur le budget de l’État, par la suppression :**
 - des emplois correspondant aux fonctions administratives, financières et de gestion propres à l’établissement (de l’ordre d’une centaine) ;
 - des moyens versés par la DGESCO pour le recrutement de l’équivalent de 76 enseignants associés ;
 - des crédits de fonctionnement correspondant aux activités propres de l’institut : publications, organisations de colloques, informatique liée aux activités, etc...

2.1.3. Les inconvénients de cette solution

- **Susciter des interprétations négatives**

S’il est vrai que cette solution aurait le mérite de la clarté et de la cohérence, elle comporte néanmoins un risque d’interprétation négative extrêmement fort. La dissolution de l’INRP pourrait être interprétée comme le signe d’un désintérêt, voire d’un mépris total du ministère et donc de l’État pour les questions pédagogiques alors même que tous les travaux d’évaluation réalisés par la direction de l’évaluation et de la prospective jusqu’à une période récente ou de l’Inspection générale de l’éducation nationale montrent que l’impact des politiques en matière d’éducation est largement dépendant des méthodes, des pratiques et des comportements des acteurs.

- **Faire éclater la fonction documentaire et de médiation**

Ainsi que la mission d’audit l’a constaté, la mise à disposition de ressources documentaires, des résultats de la recherche en éducation, d’outils pédagogiques et d’instruments de réflexion, qui correspond à l’esprit de la mission originelle de l’INRP, est

¹⁴ Les IUFM devant devenir à terme des écoles internes aux universités et les enseignants-chercheurs des IUFM conduisant des recherches dans le cadre universitaire, la mise en œuvre de ces préconisations devrait tenir compte de ce cadrage.

une fonction dont l'utilité n'est pas contestée et dont, au contraire, le développement est attendu.

La mission d'audit a donc jugé que la dissolution de l'INRP comportait des inconvénients majeurs, largement supérieurs aux bénéfices attendus. Elle a estimé qu'il était préférable de s'orienter vers une solution qui, tout en clarifiant la situation actuelle, permettrait de s'appuyer sur les compétences et l'expérience acquises à l'INRP pour développer la mise à disposition de ressources dans le champ de l'éducation, aussi bien à destination des chercheurs que des formateurs de formateurs, des enseignants, des cadres du système éducatif et des politiques.

2.2. La refondation

Les travaux qui ont été conduits ces dernières années au sein de l'INRP mettent clairement en évidence que, si la diffusion des résultats de la recherche sous une forme utilisable par un non spécialiste ou la construction d'outils pédagogiques à partir des évolutions les plus récentes de la recherche scientifique nécessitent l'adhésion et la participation de chercheurs, ces activités ne requièrent pas pour autant que l'établissement qui les assume, conduise en propre des recherches.

Partant du constat que l'INRP ne joue plus aujourd'hui qu'un rôle secondaire dans la recherche en éducation, que son statut n'est pas adapté à la fonction de recherche, que la recherche « contextualisée » doit obéir aux mêmes critères scientifiques que l'ensemble de la recherche, la mission d'audit propose que soit poussée jusqu'à son terme la logique replaçant les équipes de l'INRP dans le cadre commun et que l'établissement se recentre sur les fonctions d'information, de formation, de conseil et d'expertise, à l'interface entre la recherche et les responsables, cadres, formateurs et partenaires du système éducatif.

Certes, on peut regretter que les chercheurs, particulièrement en France, ne se préoccupent pas suffisamment de la transmission des résultats de leurs travaux au-delà du cercle de leurs pairs et de leurs étudiants¹⁵. La valorisation des résultats de la recherche ne comptant guère dans la carrière d'un chercheur ou d'un enseignant-chercheur, il importe cependant de trouver des solutions qui permettent de mettre ces résultats à disposition, sous une forme adaptée, de quiconque pourrait en tirer bénéfice.

2.2.1. Les modalités de mise en œuvre

- **Transfert des activités de recherche**

Comme dans la première hypothèse, les équipes de recherche reconnues seraient rattachées aux établissements supports des UMR ou des ERTé auxquels elles appartiennent, la recherche « contextualisée », qui nécessite un pilotage local fort, serait confiée aux IUFM qui l'assureraient en fonction de leurs thématiques de recherche et en liaison avec les recteurs, compte tenu des besoins de recherches et d'études définis au niveau

¹⁵ Voir les déclarations de Jean-Marc Monteil, directeur général de l'enseignement supérieur, à l'ouverture du séminaire sur la formation doctorale, organisé dans le cadre du processus de Bologne, les 7, 8 et 9 décembre 2006, à Nice (dépêche de l'AEF du 11 décembre 2006).

académique¹⁶. Les recteurs détermineraient alors la nature et l'ampleur du soutien qu'ils pourraient apporter à ces travaux.

- **Recentrage sur le rôle de médiation**

L'activité de mise à disposition de ressources élaborées devrait être développée selon les axes suivants :

- **au bénéfice des chercheurs en éducation,**
- **Accélération du catalogage et de la mise en ligne des notices,**

20 % des fonds documentaires (bibliothèque + musée) ayant été catalogués en trois ans, ce qui porte le total à 30 %, l'achèvement du catalogage prendrait une dizaine d'années, ce qui est objectivement trop long. Il conviendrait donc d'accroître le financement de cette action et d'y consacrer les moyens humains nécessaires (le catalogage des pièces du musée est effectué par 24 enseignants associés pour un volume de 2 088 heures supplémentaires effectives, alors que celui des ouvrages de la bibliothèque est réalisé par des bibliothécaires adjoints spécialisés). La numérisation des documents qui permet la mise en ligne d'images, particulièrement précieuse pour les pièces du musée, devrait être poursuivie, en continuant à respecter le principe « coût versus avantage ».

- **Poursuite de la constitution de bases de données et maintien des bases de données existantes** sur la recherche et les chercheurs en éducation, aux niveaux national, européen et international,

Cette fonction est utile aux chercheurs, et surtout aux étudiants en sciences de l'éducation, particulièrement les doctorants, et, secondairement, aux responsables du système éducatif ou aux politiques qui peuvent y trouver une réserve d'expertise (cf. l'appel d'offres de la Commission européenne en vue de la constitution d'un réseau d'experts dans le domaine de l'éducation et de la formation, le projet NESSE, que vient de remporter l'INRP).

- **Augmentation des surfaces du musée et de son centre de ressources,**

Les locaux du musée sont actuellement répartis sur trois sites de l'agglomération rouennaise : un centre d'exposition de 800 m², la Maison des Quatre Fils Aymon, rue Eau de Robec, dans le coeur historique de la ville, un centre de ressources et de recherche à Mont Saint Aignan (600 m²) et une réserve annexe, en location, à Maromme (200 m²). Le projet de regroupement du centre de ressource et de son annexe dans des locaux plus adaptés et mieux situés est une mesure qui s'impose. Les conditions matérielles actuelles sont en effet préjudiciables à la conservation et à la mise à disposition des pièces. Inscrit dans le cadre du CPER, le projet a pris du retard, certes explicable, et il importe qu'il soit poursuivi sans délai. La mission préconise que les possibilités d'extension des surfaces prévues dans le projet architectural qui vient d'être arrêté, soient utilisées dès maintenant, car il est à craindre que les surfaces soient saturées dès l'achèvement des travaux, prévu pour 2008. Une partie des réserves financières dont dispose l'INRP pour ses projets

¹⁶ Les IUFM devant devenir à terme des écoles internes aux universités et les enseignants-chercheurs des IUFM conduisant des recherches dans le cadre universitaire, la mise en œuvre de ces préconisations devrait tenir compte de ces paramètres.

d'extension de locaux à Lyon pourrait être utilement utilisée à cette fin. A terme, il serait également nécessaire de trouver un moyen d'étendre les surfaces d'exposition du musée, les locaux actuels ne permettant pas de présenter des expositions sans empiéter sur les surfaces consacrées aux collections permanentes.

- **Systématisation des conférences de consensus afin de favoriser le caractère cumulatif des recherches en éducation,**

L'organisation de conférences de consensus destinées à dresser l'état de la recherche sur un thème particulier était, des deux missions données au PIREF, celle qui était considérée comme la plus utile, par les chercheurs, car elle favorise le débat et la cumulativité des recherches, mais aussi par les responsables du système éducatif qui y ont trouvé des réponses aux questions qu'ils se posent dans le cadre du pilotage du système éducatif.

- **au bénéfice du système éducatif**

- **Création de sites de ressources pédagogiques à l'interface entre la recherche et l'enseignement**

Comme cela a été indiqué plus haut, l'INRP assure aujourd'hui l'infrastructure intellectuelle et logistique des sites de ressources pédagogiques « La main à la pâte » pour le premier degré et ACCES pour le second degré (cf. Annexe 3, présentation du projet et de ses perspectives d'évolution). Ces projets associent des chercheurs, des enseignants, la direction générale de l'enseignement scolaire pour le ministère et des représentants des groupes disciplinaires d'inspection générale concernés. Les statistiques de consultation des sites qui permettent l'accès aux outils proposés, pour 2006, témoignent de l'impact de ces travaux : de l'ordre de 15 millions de consultations pour « La main à la pâte » et de 260 000 pour ACCES. Ce type de démarche pourrait être étendu à d'autres secteurs disciplinaires (il existe aussi un site consacré à la didactique des mathématiques et un à l'enseignement de l'histoire-géographie auxquels la mission n'a pas eu accès), soit par création soit par reprise d'initiatives existantes auxquelles ce transfert pourrait donner plus de visibilité. Le ministère devrait sur ce point particulièrement veiller à la complémentarité avec les actions que conduit le CNDP, soit de son propre chef, soit à la demande du ministère lui-même.

- **Création d'une école des formateurs de formateurs**

Bien que les IUFM revendiquent l'exercice de cette fonction, il est clair que le ministère et l'ensemble du système éducatif, à travers lui, auraient intérêt à ce que cette fonction soit confiée à un opérateur unique sur la base d'un cahier des charges précis. Cette démarche serait cohérente avec la fixation, au niveau national, du cahier des charges de la formation des maîtres qui vient d'être réalisée. La formation des formateurs prendrait appui sur l'ensemble des ressources mises à disposition par l'établissement et constituerait un élément indissociable des missions de l'établissement. L'exemple de l'ESEN, qui est un service à compétence nationale rattaché à une direction d'administration centrale, démontre la viabilité d'une structure interne pour assumer ce type de mission.

– **Création d’observatoires**

Le Centre Alain Savary pour l’éducation prioritaire et l’Observatoire national de la lecture – même si le rattachement de cet organisme à l’INRP en 1999 paraît plus formel que réel – constituent deux exemples qui pourraient être étendus à d’autres disciplines ou à d’autres thématiques de politique éducative. La connaissance des disciplines, de leurs méthodes d’apprentissage et de leur transmission est un champ aujourd’hui soit insuffisamment étudié, soit étudié de façon tellement éclatée qu’il est quasiment impossible pour le praticien de tirer quelque enseignement que ce soit des travaux de recherche auxquels il peut éventuellement accéder. La constitution d’un comité scientifique associant chercheurs et utilisateurs potentiels des productions de l’observatoire, tel celui qui existe pour le Centre Alain Savary, permet de garantir la pertinence et la qualité de ces productions.

– **Pilotage de travaux d’étude ou de recherche pour le compte du ministère**

Le ministère, et particulièrement la DGESCO, n’est pas armé pour procéder à des appels d’offre en vue de faire réaliser des travaux d’études et de recherche portant sur tel ou tel point de politique éducative, sur les effets des pratiques et des méthodes d’enseignement, par exemple. Certes l’évaluation du système et des politiques en matière d’éducation est assurée par les inspections générales et la direction de l’évaluation, de la prospective et de la performance, mais certains besoins ne peuvent être couverts par ces structures et il serait intéressant de confier cette mission à ce nouvel établissement. Il ne s’agirait pas comme aujourd’hui pour l’établissement de conduire des travaux de recherche et d’études, mais de les faire faire.

- **au bénéfice de tous**

La veille scientifique et technique, mise en place récemment, présente, en ligne sur internet, un bulletin d’actualités sur la recherche en éducation, une lettre d’information mensuelle consacrée à un sujet d’actualité, des dossiers de synthèse dressant l’état de la recherche sur un thème donné. Le nombre de consultations enregistrées en 2006, de l’ordre de deux millions, témoigne à soi seul de l’intérêt de cette démarche et démontre, s’il en était besoin, que l’on peut s’adresser sur un même sujet et sur le même support aussi bien à des initiés qu’à un large public.

L’activité de la cellule de veille scientifique et technique pourrait être enrichie par la constitution de dossiers à la demande du ministère (cabinet, directions, inspections générales).

2.2.2. Les conditions de mise en œuvre

Bien que la mission d’audit ne soit pas entrée dans le détail de la mise en œuvre de ses préconisations, il lui est apparu souhaitable d’en fixer les grandes lignes.

- **Adapter le statut de l’établissement**

La mise en œuvre de ces changements nécessitera une modification des statuts portant sur :

- les missions de l'établissement,
- les instances de concertation, un conseil d'orientation remplaçant le conseil scientifique. A cette occasion, il faudrait aussi, même si la vocation de l'établissement est nationale, prévoir la présence, au conseil d'administration, du recteur de l'académie de Lyon et, si possible aussi, du recteur de l'académie de Rouen qui n'y siègent pas aujourd'hui,
- la dénomination de l'établissement.

- **Reconfigurer les ressources de l'établissement en fonction de l'évolution de ses missions**

- **les ressources en personnels**

La refondation de l'établissement et le recentrage de ses missions induiront une diminution de l'enveloppe globale des emplois (de l'ordre d'une cinquantaine), une redéfinition d'une partie des postes de travail, une modification des modalités de recrutement.

L'INRP disposait en 2006 de 274 emplois. Dans les faits, cette enveloppe se trouvait réduite par l'existence d'emplois vacants, au nombre de 6, et la mise en délégation ou à disposition de 13 personnes qui n'ont pas pu être réaffectées sur emplois vacants dans un autre établissement dans le cadre de la délocalisation de l'établissement à Lyon. Inversement, il bénéficiait de 35 enseignants mis à disposition à mi-temps.

Le personnel de l'établissement se compose pour 26 % de personnels administratifs ou de service, pour 31 % de personnels d'appui à la recherche, pour 36 % de personnels d'enseignement et de recherche, pour 7 % de personnels de bibliothèque, d'archives ou de documentation.

Compte tenu de l'évolution des missions, les enseignants chercheurs devraient être moins nombreux et, au recrutement par détachement pour des projets nécessitant une présence à temps plein, devrait s'ajouter le recrutement par délégation, pour la quotité de temps de travail nécessaire à la participation à telle ou telle mission ou projet. Les enseignants du second degré pourraient continuer à être recrutés sur projets, soit à temps plein ou à mi-temps par détachement ou mise à disposition, soit en heures supplémentaires.

Le recentrage devrait aussi conduire à des rééquilibrages entre les personnels administratifs un peu moins nombreux et les personnels techniques plus nombreux.

La question des emplois et celle des personnes ne sauraient être confondues. La réaffectation des personnels travaillant actuellement dans des UMR ou des ERTé, notamment, devra être mise en œuvre au cas par cas, compte tenu de la diversité des corps et des positions statutaires. Les personnels d'enseignement et de recherche sont en grande majorité détachés, une petite minorité d'enseignants-chercheurs est sur poste à l'INRP, une proportion significative d'enseignants du second degré est mise à disposition. Les personnels d'appui à la recherche sont sur poste INRP.

La question des enseignants du second degré mis à disposition de l'INRP à mi-temps sur poste, ou à temps partiel, sur heures supplémentaires ou en décharges, grâce aux moyens délégués par la DGESCO, devra être là encore examinée au cas par cas ; certains d'entre eux exercent, en effet, aujourd'hui des tâches qui devraient être assurées soit par un personnel d'appui à la recherche (ex. le catalogage), soit par vacations ou contrats (ex. les traductions).

La redéfinition des missions et celle des postes de travail qui en découle devront être conduites sans délai, si l'on veut que les ajustements de personnel soient mis en œuvre dès le 1^{er} septembre 2007 et que les personnels concernés puissent participer, si nécessaire, aux opérations de mouvement en vue de leur réaffectation. En outre, les recrutements prévus pour la rentrée 2007 devront être, à ce stade, bloqués.

– **les moyens de fonctionnement**

Le recentrage de l'établissement se traduira par une réduction des dépenses de fonctionnement de 0,05 M € en 2007 et de 0,15 M € en 2008.

Au total, l'économie réalisée en 2008 serait de l'ordre de 5 millions d'euros (moyens délégués par la DGESCO à l'INRP inclus). Il s'agit cependant d'une hypothèse haute qui ne tient pas compte des besoins nouveaux en personnels ou en moyens de fonctionnement, qui pourraient découler à terme du développement des missions du nouvel établissement.

- **Revoir le schéma d'extension des locaux qui est envisagé**

L'INRP disposant des réserves financières nécessaires, il est prévu d'assurer, sur financement propre, l'extension des locaux de Lyon, sur le campus de Gerland, dans la continuité des bâtiments actuels. Cette extension devrait comprendre des réserves pour abriter les stocks de publications, aujourd'hui situés dans des locaux loués à Saint-Fons, et un amphithéâtre de 200 places environ. Le gain attendu de ce regroupement est estimé par l'établissement à 18 000 euros en 2009 (35 000 euros de location pour Saint-Fons en 2006).

La mission d'audit ayant recueilli des avis divergents sur la nécessité de ces extensions, elle demande que ces projets soient mis en attente et réexaminés à la lumière de la redéfinition des missions et, pour ce qui concerne l'amphithéâtre, d'un état de situation pour l'ensemble des établissements lyonnais. Par contre, ainsi qu'indiqué plus haut, la mission recommande que l'INRP assure sur ses moyens propres l'extension supplémentaire des locaux prévue pour le relogement du centre de ressources du musée. Compte tenu de l'état d'avancement du projet, cette décision doit être prise sans délai.

- **Clarifier la question de la tutelle de ce nouvel établissement**

La tutelle de l'INRP est assurée aujourd'hui par la direction générale de l'enseignement supérieur, la DGES. Dans les faits, tous (y compris la DGES et l'ensemble du ministère) s'accordent pour dire que la tutelle de l'INRP ne fonctionne pas. Cette situation n'est pas

nouvelle ; elle avait déjà été soulignée par les précédents rapports d'inspection de 1995 et de 1999¹⁷. Elle ne découle pas d'un dysfonctionnement particulier, mais des ambiguïtés du statut de l'établissement et de la multiplicité des missions qui lui sont confiées. De fait, se trouvent aujourd'hui concernées par l'INRP : la DGES en raison de la participation de l'établissement à la recherche et à l'enseignement et au titre de la politique contractuelle, la direction générale de l'enseignement scolaire qui lui délègue l'équivalent de 76 emplois pour assurer des missions sur lesquelles, au demeurant, elle n'exerce, et ne cherche à exercer, aucune prise, la direction générale de la recherche qui définit les grandes orientations de la recherche en éducation. De ce fait, la direction des affaires financières a joué pendant longtemps un rôle de coordination informel.

Compte tenu de l'évolution des missions qui est recommandée, il est envisageable de confier la tutelle soit à la DGESCO, dont l'établissement devrait constituer un opérateur privilégié pour le pilotage pédagogique, soit au secrétariat général, au même titre que les autres établissements d'appui de la politique éducative, eu égard à la transversalité de ses missions. L'une ou l'autre solution pourrait être retenue selon que l'on choisit une approche stratégique ou une approche fonctionnelle de la question.

En tout état de cause, la question de la tutelle devra être tranchée sans délai, la désignation d'un responsable du suivi de l'établissement au ministère conditionnant la mise en œuvre des préconisations de la mission d'audit.

¹⁷ Rapport d'inspection générale sur « *l'Institut national de recherche pédagogique* » n° 95-0163, IGAEN-IGEN, décembre 1995 (non publié).

« *Le fonctionnement de l'Institut national de recherche pédagogique* », rapport n° 99-0073, IGAEN, juillet 1999.

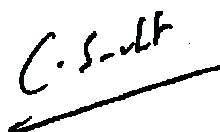
Bien que décider la refondation de l'INRP soit une décision délicate à prendre, comme toute question relative au système éducatif ou à la recherche, la mission d'audit estime qu'elle devrait être prise sans délai et que les évolutions préconisées devraient être mises en œuvre rapidement. Ni l'établissement, ni le système éducatif n'auraient à gagner au maintien en l'état d'une situation aussi insatisfaisante que celle qui est constatée aujourd'hui, derrière une sérénité de façade.

Le contrat d'objectifs, qui sera signé ultérieurement avec l'établissement, devrait être préfiguré par l'envoi d'une note d'orientation au directeur de l'institut afin qu'il engage les travaux de réflexion et de concertation, internes et externes, nécessaires.

La structure ministérielle qui sera désignée pour assurer la tutelle de l'organisme devra accompagner le processus de changement et veiller à sa réussite, compte tenu des enjeux que représente la refondation tant pour l'établissement lui-même que pour l'ensemble du système éducatif.



Claudine PERETTI
*Inspectrice générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*



Christian SOUCHET
*Inspecteur général
de l'éducation nationale*



Jean-Pierre JAUGIN
*Contrôleur général
économique et financier*

OBSERVATIONS DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

AUDIT DE MODERNISATION : INRP

Sur les constats

Les conclusions de l'audit se distinguent des rapports antérieurs (rapport n° 95-0163, IGAEN- IGEN, décembre 1995 – rapport n° 99-0073, IGAEN, juillet 1999) notamment sur deux points : c'est la première étude réalisée depuis le départ de l'Institut à Lyon ; les rapporteurs mettent par ailleurs évidence les faiblesses de la tutelle, au delà des carences de l'établissement lui-même.

Tout en soulignant la très nette amélioration du fonctionnement de cet établissement aux plans administratif et financier, ce rapport met de nouveau l'accent sur la question de la lisibilité des fonctions de cet opérateur et, plus particulièrement, sur la mission de recherche qu'assume cet établissement, par rapport à d'autres organismes qui remplissent des missions analogues (universités, CNRS pour la recherche, la DEPP pour les questions d'évaluation, le CNDP pour les ressources éducatives, les IUFM s'agissant de la formation de formateurs).

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche partage très largement les constats présentés par la mission d'audit. Quelques remarques méritent cependant d'être formulées.

- Il est exact que le recours à l'INRP comme opérateur par les services du ministère et les corps d'inspection reste ponctuel et marginal.

- La DGESCO n'a, en effet, pas passé de commande à l'INRP dans le champ de l'innovation pédagogique. Ce n'est pourtant pas faute de besoins, tout particulièrement dans ce champ de l'innovation - plus de 800 équipes sont repérées et leur suivi se fait majoritairement dans les académies sans expertise suffisante au niveau national - et pour ce qui concerne l'observation, le suivi et l'évaluation des expérimentations inscrites dans l'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École qui renforce l'autonomie pédagogique des EPLE et des écoles. Dans ce cadre, plus de 500 établissements mettent en place depuis la rentrée 2006, des dispositifs pédagogiques inédits dans des domaines disciplinaires ou interdisciplinaires variés : les TICE (des ENT pour dyslexiques par exemple); les sciences (l'enseignement intégré des sciences au collège : les SVT, la physique et la technologie enseignées par un seul enseignant en 6ème) ; les langues (des classes bi-langues à l'école primaire); la philosophie en 1ère et au LP etc. Beaucoup d'initiatives sont prises pour éviter les réorientations en classes de seconde avec un travail sur les alternatives aux redoublements, des évaluations par les compétences, des unités capitalisables... Des équipes expérimentent des filières d'excellence dans les collèges réseaux "ambition réussite" ou dans des lycées en zones sensibles; d'autres accueillent des élèves en rupture scolaire avec un accompagnement adapté à chacun.

L'INRP pourrait aider à mesurer l'impact de ces expérimentations sur les élèves et le système éducatif.

- La DGESCO s'appuie soit sur le CNDP, soit sur l'INRP, soit sur le CIEP non pas au gré des relations personnelles, comme l'indique le rapport, mais en fonction du professionnalisme et de l'efficacité de ses interlocuteurs dans ces établissements. Si la confusion existe, ce n'est pas du fait de la DGESCO mais essentiellement parce que ces opérateurs oeuvrent parfois sur les mêmes champs. Un seul exemple : le CNDP et l'INRP se sont tous deux positionnés sur le champ de l'observation de l'usage des TICE dans l'enseignement sans concertation apparente.

- Enfin, si le rattachement du dispositif "La Main à la pâte" à l'INRP est resté formel, cela ne tient qu'au renoncement de l'INRP à être le garant scientifique de cette opération au profit des Académies des sciences et des technologies ; ce que la DGESCO regrette. Elle a demandé des avancées dans ce sens sans que ses attentes aient pu jamais être satisfaites. Elle le regrette car l'investissement plus fort de l'INRP aurait pu permettre un accompagnement plus efficace du Plan de rénovation des sciences et des technologies à l'école (PRESTE) en faisant notamment du site internet hébergé par l'INRP un instrument pilote.

- L'Institut est perçu positivement dans ses missions d'accompagnement de la recherche. Ainsi, le rapport reconnaît à l'INRP de nettes avancées en matière de politique de publication et de mise à disposition de ressources pédagogiques pour les enseignants, ce qui est grandement facilité par une bonne gestion administrative et financière

Le constat est en revanche très sévère sur la recherche. Même si celle-ci s'est rapprochée des normes universitaires, ce qui a contribué à améliorer sa visibilité, elle fait l'objet de deux types de critiques :

- 1- le bénéfice du transfert à Lyon est limité ; l'établissement n'a pas trouvé son unité et sa contribution au pôle lyonnais n'est pas décisive ;
- 2 - l'impact des travaux de l'INRP sur le système éducatif apparaît faible.

La première critique n'est pas sans fondement, mais le caractère récent de l'implantation à Lyon (janvier 2005) en réduit un peu la portée. Ce point est cependant révélateur : l'INRP possède deux implantations (son siège à Lyon et le Musée pédagogique à Rouen) et participe à des équipes de recherche en Ile de France et à Aix-Marseille. Ces engagements sont cohérents avec le caractère national de l'Institut et la mission qui lui a été donnée de développer des partenariats, mais réduisent son implication dans le pôle lyonnais.

La seconde critique concerne le type de production scientifique qui renvoie à la propension traditionnelle de l'établissement à produire des recherches « romantiques » ou « militantes ». L'INRP n'est pas une référence de première importance pour la recherche, mais au travers de cette critique, c'est en fait l'articulation entre la recherche et les politiques d'éducation qu'il faut interroger. Le message donné jusqu'alors à l'établissement en matière de recherche est ambigu : d'une part il doit conduire des recherches qui ne se distinguent pas de celles menées dans les meilleurs laboratoires, d'autre part il doit être à l'écoute des besoins des politiques d'éducation et apporter des réponses concrètes. Il faut signaler que plusieurs dispositifs ont été créés ces dix dernières années pour faciliter l'articulation entre la recherche et les politiques d'éducation mais aucun n'est parvenu à se maintenir. Enfin rares sont les institutions de recherche dont les résultats sont repris régulièrement par les acteurs du système éducatif.

Sur les préconisations

Le premier scénario envisagé (dissolution de l'INRP et répartition de ses composantes aux établissements d'enseignement supérieur, aux collectivités territoriales et au MENESR) présente plus d'inconvénients que d'avantages, tant au plan politique que fonctionnel, d'une part parce qu'elle conduirait à la disparition de ressources documentaires et d'outils pédagogiques pertinents, d'autre part en raison du signal négatif envoyé dans un temps où il apparaît que les politiques éducatives dépendent largement des conditions de leur mise œuvre.

Le ministère partage donc le point de vue des auditeurs sur ce scénario.

Le second scénario :

- Partant du constat que la recherche sur l'éducation est produite en de nombreux lieux sans relation avec l'INRP, le rapport d'audit préconise de conduire à son terme la logique d'association des équipes de l'INRP aux établissements d'enseignement supérieur en rompant leurs liens avec l'INRP et de recentrer l'Institut sur le rôle de médiation en développant les activités de documentation, de centres de ressources pédagogiques, de valorisation du patrimoine du musée et en créant une école des formateurs.

Si une telle décision était adoptée, il serait excessif de prétendre que la capacité de recherche sur le domaine de l'éducation s'en trouverait durablement affaiblie (l'INRP ne dispose que de 35 emplois d'enseignants chercheurs). Outre l'essor des équipes de recherche reconnues qui seraient adossées aux établissements support des UMR et ERTé, cette solution pourrait, à terme, contribuer à faire émerger dans les IUFM des thématiques nouvelles dont le pilotage serait assuré en liaison avec les recteurs, et à en crédibiliser d'un point de vue scientifique les résultats qui ont jusqu'à présent été marqués par l'absence d'une évaluation reconnue.

- Toutefois, la mise en œuvre d'une « refondation » de ce type demanderait un suivi attentif de trois dimensions :
 - préserver la capacité de recherche des UMR bien évaluées, « Sciences, technique, éducation, formation » (STEF) de l'ENS Cachan, « Interaction, corpus, apprentissage, représentation » (ICAR) UMR CNRS, Lyon 2, ENS LSH, ENS de Lyon, « Education et Politique » liée à Lyon II. Cette dernière dépendant très largement de l'INRP pourrait être déstabilisée alors que ses résultats sont en nette progression;
 - l'INRP met à disposition des équipes de recherche, des moyens d'appui (venant de la DGES et de la DGESCO, décharges de service et détachements) qui ont pu être critiqués mais qui ont parfois permis l'accès à des terrains d'analyse voire d'expérimentation. Une expertise plus précise de l'utilisation et de l'impact de ces moyens serait utile;
 - le pilotage du futur établissement doit prendre en compte l'état des recherches et des besoins d'appui, ce qui suppose une très forte implication de chercheurs dans le comité de pilotage et les instances d'orientation de l'Institut. Concrètement, il apparaît illusoire de créer des observatoires s'ils ne sont pas adossés à des capacités de recherche à Lyon ou ailleurs ; les conférences de consensus n'ont de sens que parce qu'elles associent étroitement chercheurs et praticiens.

Cet accompagnement est nécessaire car l'objet de recherche de l'INRP, l'éducation n'est pas neutre et appelle des annonces maîtrisées.

Par ailleurs, ce projet recoupe pour partie le système national de recherche et d'innovation et l'articulation avec les missions de l'ANR doit être pensée en amont. Compte tenu du poids de l'histoire, il conviendrait de découpler ce projet de l'INRP et de construire un comité ad hoc, sorte de Haut Conseil doté d'une expertise scientifique de haut niveau en prise directe avec les avancées de sciences humaines et sociales et des sciences de la vie

La prise en compte des besoins d'expertise et des exigences pédagogiques devrait faire l'objet d'une véritable analyse. Les expériences, telles celles du CNCRE (Comité national de coordination des recherches l'éducation de 1997-2001) ou du PIREF¹ (2002-2004) déjà évoquées pourraient être revisitées.

- Le rapport préconise en outre la création au sein de l'INRP d'une école des formateurs de formateurs

Cette proposition ne manque pas d'intérêt. Toutefois, au moment où le ministère procède à l'intégration des IUFM dans les universités, n'appartiendrait-il pas à ces dernières de prendre en charge cette mission que les IUFM revendiquent, comme le souligne le rapport (page 18) ?

La création proposée de cette école mériterait d'être explicitée davantage, ce qui permettrait de mieux apprécier l'articulation de cette fonction de formation par rapport à la mission générale de médiation assignée à l'établissement. En tout état de cause, si cette proposition était retenue, elle ne devrait pas aboutir à créer une structure administrative supplémentaire.

Sur la mise en œuvre des préconisations

Cette refondation implique des mesures précises de mise en œuvre dont l'audit a souhaité définir les grandes lignes suivantes:

- adaptation du statut de l'établissement (redéfinition des missions, modifications des instances, changement de dénomination de l'établissement) ;
- reconfiguration des ressources humaines : limitation du nombre d'enseignants-chercheurs, recrutement par détachement et par délégation sur des projets préalablement définis pour un temps limité ;
- examen au cas par cas de la situation des enseignants du second degré ;
- mise en attente du projet d'extension des locaux sur le site de Lyon.

S'agissant d'une réduction du champ d'intervention de l'INRP, on notera que les missions ainsi redéfinies peuvent être rapidement mises en œuvre puisque pouvant continuer de s'insérer dans l'objet statutaire de l'établissement tel qu'il est aujourd'hui défini. En clair, la modification du décret statutaire, nécessaire dans l'hypothèse où cette redéfinition des missions serait retenue, n'en est pas pour autant une condition préalable à la mise en œuvre de ce scénario.

¹ Contrairement au rapport d'audit, la disparition du PIREF semble être la résultante d'une volonté de ne pas limiter le champ d'action de l'INRP et d'un souhait de ne pas isoler les recherches sur l'éducation mais de les intégrer dans un cadre commun. La création de l'ANR a d'ailleurs consolidé cette voie qui tend à « déspecialiser » les recherches sur l'éducation et leur permet d'adopter des normes communes. Le PIREF n'a jamais eu l'intention d'imposer une coordination aux recherches sur l'éducation (cette accusation était simplement une justification pour le supprimer et permettre une alliance entre les courants traditionnels de sciences de l'éducation et les cadres de l'INRP) ; son mode d'action par appel à projet le lui interdisait.

S'agissant de la clarification de la tutelle de l'établissement, la proposition de transférer la tutelle à la DGESCO semble pertinente puisque cette direction jouera désormais le rôle de seul prescripteur en matière de politique scolaire et que l'INRP en sera un acteur essentiel.

Cette solution devrait toutefois, dans son application, tenir compte de la nécessité de maintenir des liens tant avec la DGES qu'avec la DGRI pour assurer le développement d'une recherche de qualité en relation d'une part avec la recherche universitaire et d'autre part avec celle menée au sein des organismes.

Si l'objectif de clarification de la tutelle de l'INRP est accepté, il conviendrait que cet établissement public national, qui relève en 2007 du programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » devienne un opérateur effectif de l'un des programmes de la mission interministérielle enseignement scolaire, et ceci dès 2008. Un tel choix ne serait cependant pas sans inconvénient dans la mesure où il pourrait apparaître en contradiction avec le caractère transversal (inter-programmes) du champ de compétence de l'INRP. L'alternative serait de rattacher l'établissement au programme soutien (BOP DAF) - lequel relève de la mission « enseignement scolaire » - à l'instar des autres établissements à vocation transversale. La capacité d'orientation de la DGESCO sur l'activité de l'INRP n'en serait en rien diminuée

Au plan financier, il est très difficile d'apprécier l'économie globale du dispositif proposé (diminution des enseignants chercheurs mais augmentation des personnels techniques – Augmentation des surfaces du centre de ressources du musée à Rouen au-delà de ce qui est prévu aujourd'hui et maintien de l'interrogation portant sur l'extension du bâtiment hébergeant l'INRP à Lyon, alors que dans le même temps, il est envisagé une réduction des effectifs de 124 ETP en année pleine incluant les 76 ETP reconstitués à partir des heures supplémentaires attribuées par la DGESCO...). Au total, l'économie de moyens qui résulterait, en année pleine, de la mise en œuvre du scénario de la refondation de l'INRP (soit 5 millions d'euros selon le rapport) reste, à notre sens, à vérifier.

J'observe que la proposition faite par la mission d'agrandir les locaux prévus pour le relogement du centre de ressources du musée d'une part et la diminution des effectifs attendue au titre de la refondation de l'INRP qui concernerait notamment le site lyonnais d'autre part conduirait logiquement à abandonner définitivement le projet d'extension des locaux situés à Lyon au profit de l'extension préconisée à Rouen.

En outre l'économie attendue au titre de la suppression des activités de recherche de l'INRP et, par conséquent, des enseignants chercheurs affectés à l'établissement ne sera perceptible qu'à moyen terme. A l'inverse, l'effet de la suppression des heures supplémentaires attribuées par la DGESCO à l'établissement peut constituer une économie immédiate.

REPONSE DE LA MISSION D'AUDIT AUX OBSERVATIONS DU MINISTERE

La mission d'audit prend note de ce que le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche partage très largement le constat qu'elle dresse.

Suite aux observations qui lui ont été faites, elle a apporté à son rapport provisoire quelques corrections de détail pour préciser des recommandations qui pouvaient ne pas avoir été parfaitement comprises ou qui méritaient d'être développées : possibilité laissée aux recteurs de soutenir financièrement les recherches « contextualisées », création au sein de l'établissement refondé d'une école des formateurs, association des chercheurs et des utilisateurs potentiels aux orientations des observatoires. La mission a également précisé que les économies budgétaires qu'elle a calculées, ne tiennent pas compte des moyens nouveaux dont l'établissement pourrait avoir besoin, à terme, en fonction du développement des nouvelles missions qui lui seraient confiées. Elle a, par contre, estimé qu'il n'entrait pas dans le champ de ses compétences de faire quelque recommandation que ce soit sur la structuration de la recherche en éducation.

Sur le fond, elle ne peut que regretter que la DGESCO, qui se déclare prête aujourd'hui à confier à l'INRP la mesure de l'impact des innovations pédagogiques expérimentées dans le système éducatif, n'ait pas commandé en temps utile à l'INRP les travaux d'étude et de recherche dont elle pouvait avoir besoin.

De même, elle ne peut que souligner que le fait que deux établissements publics se soient positionnés sur le même créneau, en l'occurrence, l'observation de l'usage des TICE dans l'enseignement, est à mettre tout autant au débit de la tutelle qui laisse ses établissements publics nationaux en déshérence qu'à celui de ces établissements qui, invités à se diversifier et à augmenter leurs ressources propres, en viennent à se concurrencer ; cet état de fait ne peut, in fine, qu'aboutir à des redondances et donc à un gaspillage des deniers publics.

La réponse apportée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à la mission d'audit démontre, s'il en était besoin, au-delà du seul cas de l'INRP, l'urgence de redéfinir le rôle et de clarifier les attributions respectives des établissements publics nationaux dont ce ministère dispose pour l'aider à assurer sa mission.

Claudine PERETTI <i>Inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche</i>	Christian SOUCHET <i>Inspecteur général de l'éducation nationale</i>	Jean-Pierre JAUGIN <i>Contrôleur général économique et financier</i>
--	--	--

Annexes

Annexe 1 :	Lettre de cadrage de la mission.....	35
Annexe 2 :	Liste des personnes entendues	39
Annexe 3 :	Les relations entre l'INRP et le groupe Sciences de la vie et de la Terre de l'IGEN	44
Annexe 4 :	Présentation d'ACCES	47
Annexe 5 :	Annexe financière	52

ANNEXE 1 : Lettre de cadrage de la mission

Inspection générale
de l'administration
de l'éducation nationale
et de la recherche

Inspection générale
de l'éducation nationale

Contrôle général
économique et financier

LETTRE DE CADRAGE

Audit de modernisation relatif à l'institut national de recherche pédagogique

1. Contexte et périmètre général

- Ministères concernés : éducation, enseignement supérieur et recherche,
- Programme concerné : formations supérieures et recherche universitaire,
- Éléments de contexte et historique de la problématique.

Héritier du musée pédagogique et de la bibliothèque centrale créés par Jules Ferry, l'INRP (institut national de recherche pédagogique) est un établissement public national administratif dont la vocation a été modifiée à plusieurs reprises. Aux termes des dispositions du décret n° 93-288 du 5 mars 1993, modifié, l'INRP est chargé de conduire des recherches en éducation et de valoriser les résultats de cette recherche, d'assurer une veille scientifique pour l'ensemble des sciences de l'éducation, de mettre à disposition les résultats de ces travaux, en particulier en participant à la formation des personnels de l'éducation nationale. L'INRP exerce ces missions en liaison avec d'autres établissements d'enseignement ou organismes de recherche, et notamment les instituts universitaires de formation des maîtres.

La délocalisation du siège de l'établissement à Lyon est intervenue en janvier 2005, après plus de douze ans de réflexion et divers projets.

2. Problématique et enjeux

2.1 - Le périmètre détaillé

- le périmètre physique : l'INRP est implanté sur plusieurs sites, deux à Rouen (musée et centre de ressources), un à Paris (service d'histoire de l'éducation), deux à Lyon (l'établissement public et la bibliothèque),
- le périmètre financier : l'INRP a un budget de 15,55 millions d'euros en 2006 (la subvention de l'État représentant 95 % des recettes totales),
- effectifs concernés : 256 emplois auxquels s'ajoutent des enseignants associés (851 pour 2006-2007).

2.2 – Problématique

Les incertitudes sur la nature des missions de cet organisme, qui marquent son histoire depuis plus de trente ans, ont conduit à recourir, depuis 1981, à pas moins de cinq missions de contrôle des inspections générales de l'éducation nationale.

La mise au point du prochain contrat d'établissement pour la période 2007-2010, dans un contexte marqué par la restructuration de la recherche et de l'enseignement supérieur et la redéfinition des objectifs de la formation des enseignants, amène aujourd'hui à se réinterroger sur la nature des missions de l'établissement et sur les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions.

2.3 – Les enjeux

L'enjeu de l'audit est non seulement quantitatif, mais aussi et surtout qualitatif, compte tenu du rôle qu'est supposé jouer l'institut dans le développement de la recherche en éducation et la diffusion des résultats de ces recherches en vue d'améliorer les pratiques professionnelles des acteurs du système éducatif.

La mission d'audit s'attachera donc à évaluer :

- l'impact des recherches et des travaux de valorisation menés par l'INRP, dans l'ensemble du système éducatif, c'est-à-dire au niveau, d'une part, du ministère et des académies à des fins de pilotage, d'autre part, des IUFM, de l'ESEN et des enseignants en vue d'améliorer les pratiques professionnelles,
- le rôle effectif joué par l'institut dans le développement des sciences de l'Éducation,
- la spécificité de la fonction de l'INRP par rapport aux autres organismes qui remplissent des missions analogues à celles qui lui sont confiées par le décret du 5 mars 1993,
- l'adéquation de l'organisation, des modes de financement et du fonctionnement de l'établissement à ces missions,
- la place de l'INRP dans le développement de la coopération européenne et internationale en matière d'éducation,
- l'insertion de l'institut dans le contexte de recherche et d'enseignement supérieur lyonnais,
- la pertinence des objectifs et des projets qu'envisage l'établissement pour la période 2007-2010.

3. Pistes d'investigation

Pour ce faire, la mission analysera :

- l'organisation de l'institut,
- ses modalités de fonctionnement,
- sa structure financière,
- l'articulation de ses activités avec la tutelle (ministère, mais aussi académies),

- son positionnement parmi les opérateurs français et étrangers de la recherche en éducation et dans le nouveau système de recherche qui est entrain de se mettre en place,
- les objectifs de développement envisagés dans le projet de contrat 2007-2010.

4. Méthodologie

La mission s'appuiera sur les rapports d'inspection générale existants, en particulier ceux de 1995 et de 1999 et les documents de nature administrative, budgétaire et financière relatifs à l'établissement.

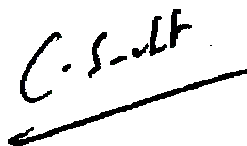
Elle mènera des entretiens avec l'équipe de direction, des représentants des différentes composantes de l'établissement et des personnels, les directions du ministère commanditaires des missions et des travaux de l'INRP (DGES, qui est chargée de la tutelle, DGESCO qui dispense une partie des moyens, DGRI, qui suit l'activité de recherche de l'institut, DAF et DEPP), les partenaires institutionnels (IUFM, ESEN, CNDP, chercheurs français et étrangers, essentiellement membres des conseils de l'établissement ou représentants de la discipline des sciences de l'éducation). Elle rencontrera quelques acteurs locaux à Lyon.

Elle visitera les différentes implantations de l'établissement.

La mission rendra ses premières conclusions le 21 décembre 2006.



Claudine PERETTI
Inspectrice générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche



Christian SOUCHET
Inspecteur général de l'éducation
nationale



Jean-Pierre JAUGIN
Contrôleur général économique et
financier

Destinataires :

- Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Cabinet du ministre

- Secrétaire général
DGES, DGESCO, DGRI, DAF

- Ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche
Cabinet du ministre

- Ministère délégué au budget et à la réforme de l'État : DGME

Pour information

- M. le chef du service de l'IGAENR
- M. le doyen de l'IGEN

ANNEXE 2 : Liste des personnes entendues

Liste des personnes entendues

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

CABINETS DES MINISTRES

Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

M. Jean-Michel Blanquer, directeur-adjoint du cabinet pour l'enseignement scolaire
M. Etienne Crépon, directeur-adjoint du cabinet pour l'enseignement supérieur et la recherche
M. Roger Chudeau, conseiller
M. Pierre-Laurent Simoni, conseiller budgétaire

Ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche

M. Cyril Condé, directeur-adjoint du cabinet

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. Jean-Marc Monteil, directeur général
M. Michel Cormier, conseiller d'établissement
M. Jean-Pierre Korolitski, chef de service, adjoint au directeur général
Mme Christiane Coutarel, chef du bureau du Sud-est
Mme Isabelle Robin, chef du bureau de la formation initiale des enseignants

DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

M. Alain Peyraube, chef du département Sciences de l'homme et de la société
M. Philippe Casella, adjoint au chef du département Sciences de l'homme et de la société

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

M. Jean-Luc Bénéfice, sous-directeur
M. Jean-Christian Martin, chargé de mission
Mme Florence Biot, chef de la mission de valorisation des innovations pédagogiques

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

M. Michel Dellacasagrande, directeur
M. Christophe Bernard, chef du bureau des opérateurs de l'enseignement scolaire

INSPECTION GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE

M. François Perret, doyen de l'inspection générale
M. Serge Thévenet, adjoint au doyen
M. Claude Boichot, assesseur du doyen
M. Marc Fort, assesseur du doyen
Mme Brigitte Doriath, assesseur du doyen
Mme Martine Safra, doyenne du groupe « Enseignement primaire »
M. Jean Etienne, doyen du groupe « Sciences économiques et sociales »
M. Jacques Saraf, doyen du groupe « Économie et gestion »
M. Michel Volondati, doyen du groupe « Éducation physique et sportive »
M. Michel Hagnerelle, doyen du groupe « Histoire et géographie »
M. Bruno Levallois, pour le groupe « Langues vivantes »
M. Jacques Moisan, doyen du groupe « Mathématiques »
M. Christian Souchet, doyen du groupe « Philosophie »
M. Gilbert Piétrik, doyen du groupe « Sciences physiques et chimiques, fondamentales et appliquées »
M. Jacques Perrin, doyen du groupe « Sciences et techniques industrielles »
Mme Annie Mamecier, doyenne du groupe « Sciences de la vie et de la Terre »
M. Vincent Maestracci, doyen du groupe « Education artistique »
M. Philippe Le Guillou, doyen du groupe « Lettres »
M. François Le Goff, doyen du groupe « Etablissements et Vie scolaire »

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE PEDAGOGIQUE

DIRECTION

M. Serge Calabre, directeur
M. Francis Marcoin, adjoint au directeur
Mme Martine Muller, secrétaire générale

MISSIONS

M. Michel Bois, chef de la mission « formation »
M. Hervé Tugaut, chef de la mission « relations internationales »
Mme Monique Reboul, chef de la mission « communication »

SERVICES ADMINISTRATIFS

Mme Danièle Anrès, chef de la division du budget et des affaires financières
Mme Julie Rameau, chef de la division du personnel et des ressources humaines

RESSOURCES ET SERVICES D'APPUI A LA RECHERCHE

M. Yves Gaulupeau, conservateur en chef, directeur du Musée national de l'éducation (Rouen)

M. Philippe Marcerou, conservateur en chef, directeur de la bibliothèque
Mme Christiane Cavet, responsable du Centre Alain Savary
Mme Marie-Claude Lartigot, chef du service des publications
Mme Françoise Poyet, responsable de la veille scientifique et technique
M. Nicolas Carel, responsable du service commun informatique

EQUIPES DE RECHERCHE

Unités mixtes de recherche

Sciences, techniques, éducation, formation (STEF)

M. Joël Lebeaume, directeur, M. Eric Bruillard, ENS Cachan

Mme Claudine Larcher, directeur-adjoint, Mme Maryline Coquidé, INRP

Interaction, corpus, apprentissages, représentations (ICAR)

M. Christian Buty, correspondant pour l'INRP

Education et politiques (EDUCPOL)

M. Jean-Louis Derouet, directeur-adjoint, correspondant pour l'INRP

Service d'histoire de l'éducation (SHE)- UMR en cours de constitution-

M. Pierre Caspard, directeur (Paris)

Equipes de recherche

Actualisation continue des enseignants en sciences (ACCES)

M. Gérard Vidal, directeur

Genre, éducation et corps (GEC)

M. Daniel Motta, correspondant pour l'INRP

e-Praxis

M. Jean-Philippe Pernin, correspondant pour l'INRP

Mme Hélène Godinet

Equipes INRP

Mme Daniëlle Dubois-Marcoin, équipe « littérature et enseignement »

M. Naoum Salamé,, équipe « éducation à l'environnement et au développement durable »

REPRESENTANTS SYNDICAUX

Mme Marie-Claude Derouet-Besson, FSU

Mme Annick Bugnet, UNSA

M. Naoum Salamé, SGEN-CFDT

PERSONNALITES EXTERIEURES

MEMBRES DES CONSEILS DE L'INRP

M. Bernard Dizambourg, président du conseil d'administration et du conseil scientifique

Membres du conseil d'administration

M. Norberto Bottani, directeur honoraire du service de la recherche en éducation-département de l'instruction publique de Genève

M. Bernard Dubreuil, recteur de l'académie de Lille

Mme Claudette Lapersonne, directrice de l'IUFM de Paris

Membres du conseil scientifique

Mme Elisabeth Bautier, professeur à l'université Paris VIII, présidente de la 70ème section du Conseil national des universités (sciences de l'éducation)

M. Walo Hutmacher, professeur émérite à l'université de Genève

M. Daniel Renoult, inspecteur général des bibliothèques, doyen de l'IGB

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Ecoles normales supérieures

M. Olivier Faron, directeur de l'Ecole normale supérieure de lettres et de sciences humaines

M. Philippe Gillet, directeur de l'Ecole normale supérieure de Lyon (sciences)

Autres établissements publics

M. Patrick Dion, directeur général du SCEREN (CNDP)

M. Jean David, directeur de l'Ecole supérieure de l'éducation nationale (ESEN)

M. Patrick Mendelson, directeur de l'IUFM de Grenoble, membre du bureau de la Conférence des directeurs d'IUFM, chargé de la recherche

Rectorats

Lyon, M. Coutarel, directeur du cabinet du recteur, et Mme Maria Goëau, secrétaire générale adjointe

Rouen, M. Jean-Jacques Pollet, recteur de l'académie

Collectivité locale

M. Pierre Laréal, adjoint au maire de Lyon, délégué aux universités et à la recherche

PERSONNALITES COMPETENTES

Mme Marie Duru-Bellat, chercheur à l'IREDU, Université de Dijon, présidente du PIREF (programme incitatif de recherche en éducation et formation)

M. Emmanuel Fraisse, professeur à l'université de Cergy-Pontoise, directeur de l'INRP (2003-2006)

M. Antoine Prost, professeur émérite d'histoire de l'université Paris I, auteur du rapport « Pour un programme stratégique de recherche en éducation », juillet 2001

ANNEXE 3 : Les relations entre l'INRP et le groupe Sciences de la vie et de la Terre de l'IGEN

Les relations entre l'INRP et le groupe Sciences de la vie et de la Terre de l'IGEN

Les relations entre notre groupe des sciences de la vie et de la Terre et l'INRP sont globalement excellentes. Elles se développent dans la durée, à différents degrés et de façon formelle ou informelle suivant les cas. Sans chercher à établir un inventaire complet, en voici quelques illustrations.

- **Des relations institutionnelles et générales**

Depuis plusieurs années, l'INRP sollicite un membre du groupe pour participer à titre de personnalité extérieure à des commissions de recrutement de professeurs détachés sur différents projets.

- **Le suivi de groupes pilotés en tout ou partie par l'INRP**

- Le domaine privilégié des nouvelles technologies

Depuis de très nombreuses années, notre groupe suit et encourage le développement d'outils pédagogiques spécialisés, développés par l'INRP en relation constante avec l'expertise de l'IGEN. La liste des logiciels didactiques issus de ces travaux, devenus des outils de travail quotidien des professeurs dans les classes, serait longue à établir. Il est même possible d'avancer l'idée que les relations entre notre groupe de l'IGEN et l'INRP est le gage de la cohérence, dans ce domaine, entre les productions de cet organisme et celles du CNDP ou les activités de la DT.

Sur tous ces dossiers, l'IGEN intervient aussi bien en suscitant des projets, en suivant leur développement, en promouvant leur utilisation dans les classes, en suscitant la prise en compte de l'observation dans les classes dans l'évolution et l'amélioration des produits.

- Les relations avec les grands programmes

De nombreux dossiers pilotés en partenariat par l'INRP sont suivis par notre groupe. Citons :

- le groupe de La Main à la Pâte (partenariat avec l'académie des sciences et les ENS) ;
- le développement de sites internet de mise à disposition de ressources scientifiques, à l'interface avec la production de connaissance dans les structures universitaires et de recherche (plusieurs sites, en collaboration parfois avec les ENS et/ou la DGESCO) ;
- le tout nouveau site STATISTIX, équipe associée INRP, dont un IGEN de sciences de la vie et de la Terre est membre ;
- la réorientation du travail de recherche de l'Erté-Access afin d'accompagner l'éducation à l'environnement pour un développement durable ainsi que la mise en place du dispositif d'accompagnement pédagogique de l'expédition SANTO dans le cadre de la mission confiée à l'IGEN se sont effectuées avec une grande réactivité.

- Le suivi des programmes de recherche didactique fondamentale

Les relations sont constantes et anciennes. Elles se manifestent de façons variées : échanges informels sur des points d'intérêt intellectuel, échanges sur la didactique, invitations aux soutenances de thèse ou participation aux jurys de thèse, ...

- Le suivi des séminaires, colloques et conférences

Dans ce domaine aussi, les relations sont anciennes et se perpétuent. Elles se caractérisent par des invitations à toutes les manifestations mais aussi, selon les sujets, par des demandes d'ouverture de sessions, de conférences sur un sujet donné ou de participation à des tables rondes.

- **Conclusion**

Globalement, le groupe sciences de la vie et de la Terre de l'inspection générale considère que la recherche didactique de l'INRP s'inscrit de façon cohérente dans le paysage global de la réflexion sur la didactique de la discipline. Il pense utile et nécessaire de promouvoir les échanges intellectuels entre la didactique des théoriciens et celle des praticiens, entre lesquelles il n'y a d'ailleurs pas d'opposition, et il considère que c'est l'une des fonctions de l'inspection générale de pousser à ces échanges.

Paris, le 21 novembre 2006



Pour le groupe SVT de l'IGEN
Annie MAMECIER, doyenne

ANNEXE 4 : Présentation d'ACCES

ACCES (Actualisation continue des connaissances des enseignants de sciences)

1. Origines et Historique

Il y a quatre ans lors du déménagement de l'INRP à Lyon, une partie du département TECNE, qui concernait la conception et le développement de logiciels pour l'enseignement secondaire a suivi l'institut dans sa nouvelle implantation.

N. Salamé qui pilotait cette action, et G. Vidal qui dirigeait à l'ENS Lyon (sciences) le service TIC en charge des sites DGESCO d'accompagnement des programmes, se sont réunis afin de créer une structure mixte pour l'actualisation continue des enseignants de sciences (ACCES). Dans cette structure, les 2 ENS de Paris et de Lyon apportent leurs ressources scientifiques et l'INRP son enracinement dans le système éducatif, son expertise et son savoir faire dans la transposition des connaissances.

ACCES a hérité des dispositifs mis en place, des logiciels produits et des banques de données constituées au sein de TECNE. La nouvelle structure a été construite autour de deux grands principes :

- un enracinement fort dans le système éducatif à travers des équipes d'enseignants associés qui sont à la fois les garants de l'opportunité des productions et leurs premiers expérimentateurs, avec un nombre limité d'équipes (Lyon-Grenoble, Orléans-Tours, Nantes, Marseille, Versailles), coordonnées par des responsables disciplinaires ;
- des partenariats au plus près des résultats de la recherche scientifique, noués par l'intermédiaire des laboratoires des ENS.

Dans le contexte de la délocalisation, il a été choisi de constituer une ERTé qui semblait satisfaire au mieux aux contraintes et aux objectifs fixés. ACCES est la seule structure organisée pour assurer le lien entre les résultats de la recherche et le système éducatif, qui soit réellement et solidement enracinée sur le terrain (second degré).

2. Points forts et succès marquants

Un certain nombre d'actions de l'ERTé ont une place majeure dans le système éducatif même si leur origine est parfois ignorée. ACCES a été aussi lauréat de deux appels d'offres du ministère (SDTICE A1 et B2-SCHENE) en 2004 avec le BRGM pour le projet EduTerre et en 2006 avec la société Pentila pour le logiciel Neuroimagerie. Quelques réalisations parmi les plus marquantes sont listées ci-dessous.

Logiciels

- L'enseignement de la **génétique moléculaire** dans les lycées a été rendu possible grâce à la coproduction du logiciel Anagène avec le CNDP. ACCES en assure l'évolution et l'enrichit régulièrement par de nouvelles données scientifiques. Il est listé dans les outils servant à évaluer les capacités expérimentales des élèves au baccalauréat.

- **L'enseignement de l'évolution** et des bases scientifiques des relations de parenté entre les êtres vivants repose sur le logiciel Phylogène ; ACCES en assure le développement, la mise à jour constante et l'assistance scientifique et pédagogique aux utilisateurs.
- La **visualisation des molécules en 3 dimensions** se fait également grâce aux accords que l'équipe a passés pour adapter et diffuser les logiciels Rasmol, RasTop et Chime.
- L'enseignement de la modélisation prend pied et se développe très rapidement dans les Sciences de la Vie, sciences de la Terre et de l'Univers (SVSTU). La **modélisation du cycle du carbone** est réalisée avec le logiciel Vensim au travers de modèles et de scénarios développés par ACCES.
- La **visualisation du cerveau en fonctionnement** fait actuellement l'objet d'un développement réalisé en partenariat avec le CEA et la société Pentila pour mettre à la disposition de l'éducation des outils adaptés à l'exploitation des images par résonance magnétique nucléaire.
- Les **dispositifs de transfert** avec validation et publication contrôlée représentent l'avenir des ressources pédagogiques ; ACCES propose et exploite plusieurs de ces systèmes.

Ressources

Les sites Web de ressources de l'ERTé sont des références dans de nombreux domaines des SVSTU. On citera en particulier les dossiers concernant :

- Différenciation sexuelle et développement,
- Évolution Biodiversité (accompagnement Phylogène et Santo),
- Modélisation en sciences de la Terre (notamment cycle du Carbone),
- Systèmes d'information géographique (EduTerre-Usages avec le BRGM).

Le ministère a initié une large opération de repérage et d'indexation des ressources. Pour les SVSTU et les Sciences Physiques ce sont les thésaurus construits par ACCES et ses collaborateurs qui sont utilisés pour organiser les clés USB distribuées aux enseignants et qui constituent le coeur de l'indexation des sites DGESCO correspondants ainsi que de certains sites académiques.

ACCES a participé de façon très importante à trois Dossiers de l'ingénierie éducative (revue qui a pour lecteurs principaux les décideurs et les documentalistes des établissements scolaires) sur les thèmes : les systèmes d'information géographique (SIG), le traitement de l'actualité, les enjeux de l'environnement.

Événements

ACCES a contribué à des événements académiques et nationaux qui ont contribué à conforter la position de l'équipe dans son rôle de médiation et de transposition : participation aux plans académiques de formation et organisation de journées d'étude.

- Plans Académiques de Formation

L'intervention locale dans des plans académiques de formation comme sur la différenciation sexuelle et le développement a permis de mettre en place des formations en ligne ré-exploitable dans toutes les académies pour tous les enseignants du territoire.

- Journées d'étude

Des enseignants associés d'ACCES ont été invités à présenter leurs travaux au colloque IGEN 2006 à l'ESEN (intervention sur la modélisation). Chaque année des chercheurs et enseignants associés interviennent aux journées nationales IANTE de la SDTICE.

ACCES a organisé la 2^{ème} et la 3^{ème} réunion FormaTerre (2005 : SIG, 2006 : Énergies)
ACCES a organisé les journées d'étude « Éducation et cancer » et « Éducation et agents infectieux » qui ont réuni autour de l'enseignement de ces sujets des chercheurs des plus grands laboratoires, des inspecteurs et des enseignants.

- Formations de formateurs

Les formations mises en place tirent profit des relations privilégiées qu'entretient ACCES avec ses laboratoires de recherche partenaires. Les formations sont organisées sur les sujets principaux de l'équipe : indexation, modélisation climatologique, cycle du Carbone, Neurosciences et apprentissage.

ACCES est en train de mettre en place des dispositifs de communautés virtuelles pour accompagner les enseignants tout au long de la vie sur des thèmes évoluant rapidement du fait des avancées de la recherche.

3. Structure du dispositif

Le dispositif tire profit des particularités de l'INRP positionné à l'articulation entre les enseignements supérieur et secondaire. Il est construit en 3 niveaux :

- Enseignants Associés

Les enseignants associés sont des producteurs de ressources. La plupart ont poursuivi leurs études au delà de la licence ou du master ; ils sont aptes à recevoir un message scientifique brut et à le convertir en une forme intelligible par les collègues enseignants du second degré.

Les enseignants associés sont des experts des besoins du système éducatif face à l'évolution des programmes et à l'émergence de questionnements chez les élèves qui reflètent les sujets vifs d'actualité débattus dans la société.

- Chercheurs INRP et Ingénieurs

Ces enseignants associés sont insérés dans un tissu de chercheurs en éducation et d'ingénieurs de l'INRP qui organisent et pilotent les thématiques traitées par ACCES. Les chercheurs sont issus des laboratoires de recherche fondamentale et se consacrent intégralement à la médiatisation et à la transposition des ressources vers le système éducatif. Cette fonction vient compléter les travaux de vulgarisation et de communication vers le grand public qui ne sont pas adaptés à la demande et aux besoins des enseignants.

- Partenaires

Le fonctionnement du dispositif n'est possible que grâce à une proximité maximale avec des laboratoires de recherche et avec l'IGEN disciplinaire.

La collaboration avec l'IGEN permet de produire des résultats adaptés aux demandes de l'institution, la collaboration avec les laboratoires de recherche valide la qualité scientifique des résultats (contrairement à la plupart des ressources sur Internet qui ne le sont pas). Parmi les partenaires on citera le BRGM, le MNHN, les ENS, le CNRS le CEA, Météo France...

- **4. Perspectives**

Pour les quatre années à venir ACCES souhaite poursuivre son travail en focalisant son activité sur l'accélération du passage des ressources scientifiques du monde des laboratoires au monde de l'éducation en tenant compte de ses besoins et en s'appuyant sur les résultats de la recherche didactique. Pour s'intégrer à la mise en place du PRES de Lyon, ACCES propose de s'associer à un Programme Pluri Formations de Diffusion et Valorisation des résultats de la recherche réunissant les deux ENS de Lyon et l'INRP autour de leur missions de diffusion des connaissances, de formation des enseignants et des formateurs.

- **Plan PluriFormation**

La solution choisie en concertation avec le correspondant de l'établissement (Philippe Casella) et les directeurs de l'INRP et des ENS est de proposer un plan pluri formations auquel contribuent les trois établissements. Ce plan regroupe l'accompagnement des sites DGESCO fourni par les ENS et l'unité ACCES de l'INRP. L'ensemble constitué se positionne à l'articulation entre laboratoires de recherche et enseignement disciplinaire.

- **Partenariat local et national avec les ENS**

Quelle que soit la solution structurelle choisie, le partenariat en cours avec les deux ENS scientifiques sera maintenu et élargi à l'ENS LSH ce qui étendra le spectre d'ACCES au delà de SVT et des sciences expérimentales vers les sciences humaines et sociales. La convergence des moyens d'ACCES avec ceux mis à disposition par les ENS pour les sites DGESCO augmente la taille et la variété des dispositifs et leur donne une masse et une lisibilité beaucoup plus importante, dans chacun des domaines qui relèvent de leur compétence.

- **UMS ou autre structure d'association avec les organismes de recherche**

Le CNRS représenté par J-P Ternaux (directeur adjoint chargé du pôle Sciences au département Communication) envisage la possibilité d'orienter le futur PPF vers la création d'une structure associative plus large de type Unité Mixte de Services. Une telle unité permettrait de fédérer les initiatives des partenaires d'ACCES et du CNRS dans une entité de portée nationale et peut-être même au niveau de la francophonie.

Gérard Vidal
Directeur de l'ERTé ACCES

ANNEXE 5 : Annexe financière

PRINCIPAUX ELEMENTS DE PERIMETRE DE L'AUDIT

Périmètre physique

[Indiquer dans le tableau ci-dessous les principaux éléments utiles à la compréhension du périmètre de l'audit : nombre d'utilisateurs concernés, nombre d'actes administratifs annuels, nombre de sites, d'implantations ...]

Éléments de périmètre de l'audit	Nombre	Commentaires
Implantations territoriales de l'INRP	4	Lyon, Paris, Rouen, Marseille

Périmètre financier

Éléments de périmètre	Montant (M €)	Commentaires
Recettes		
Impôts		
Amendes		
Subvention de fonctionnement	16,8	Source PLF 2006
Autres recettes	0,76	Ventes d'ouvrages et produits financiers
Dépenses de personnel	11,35	
Dépenses de fonctionnement	3,75	
Dépenses d'investissement	0,34	
Dépenses d'intervention		
Autres dépenses (préciser)		

Effectifs concernés

Nombre d'agents (en ETP)	Service(s)	Commentaires
274	256 sur le budget de l'INRP	Source : PLF 2006
	18 sur le budget de l'Etat	

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Numéro	Recommandations	Pages du rapport	Responsable(s) de mise en œuvre (nom ou entité)	Échéance de mise en œuvre
01	Recentrage des missions de l'INRP		DGESCO ou SG	2007
02	Reconfiguration des moyens de l'INRP en fonction des nouvelles missions		DGESCO ou SG	2007 et 2008
03	Revoir le schéma d'extension des locaux envisagé		DGESCO ou SG	2007
04	Confier la tutelle du nouvel organisme au secrétariat général ou à la DGESCO		DGESCO ou SG	2007

PRINCIPALES AMÉLIORATIONS QUALITATIVES ATTENDUES

Amélioration attendue	Numéro des recommandations correspondantes	Principaux bénéficiaires					Nature de l'amélioration attendue (*)	Indicateur(s) de mesure envisageable(s)
		Citoyen	Usager	Contribuable	Agents	Autres		
Clarification des rôles des organismes responsables de la recherche en éducation	1		X	X	X		2 et 5	N R
Développement d'une recherche en éducation par l'INRP tournée vers les besoins de l'institution scolaire	1		X	X	X		2 et 5	N R
Développement du rôle de médiation de l'INRP au bénéfice des chercheurs et du système éducatif	1 et 2		X		X		2,5 et 6	N R

- (*)
- (1) Amélioration de l'égalité d'accès aux services publics
 - (2) Meilleure adaptation des missions de l'État aux besoins; meilleure allocation des moyens de l'État par rapport aux besoins
 - (3) Simplification des procédures
 - (4) Réduction des délais de traitement
 - (5) Modernisation du fonctionnement des structures de l'Etat
 - (6) Meilleur accès à l'information
 - (7) Renforcement des capacités de pilotage / de contrôle de l'Etat
 - (8) Amélioration des conditions de travail des agents
 - (9) Autres (à préciser)

PRINCIPAUX GAINS FINANCIERS ET DE PRODUCTIVITÉ ATTENDUS

Gains financiers attendus	Échéance indicative d'obtention des gains	Montant (M €)	Nature			Commentaires
			Augmentation des recettes	Réduction des dépenses	Dépenses évitées ou en moindre progression	
Recentrage des missions de l'INRP	2007	0,05		X		Réduction des dépenses de fonctionnement : en tiers d'année en 2007, en année pleine en 2008
	2008	0,15				

Gains de productivité attendus	Échéance indicative d'obtention des gains	Nombre d'ETP	Masse salariale (M €)			Commentaires
Reconfiguration des moyens de l'INRP en fonction des nouvelles missions	2007	48	0,87			Économie en tiers d'année en 2007 et en année pleine en 2008
	2008	124	5			

